



Projet de décision réglementaire

PRDD2001-02

Primisulfuron-méthyl

Il est proposé que la matière active primisulfuron-méthyl et sa préparation commerciale Beacon 75 WG, employées dans la lutte contre le chiendent et certaines plantes à feuilles larges dans les cultures de maïs, obtiennent une homologation complète en vertu de l'article 13 du *Règlement sur les produits antiparasitaires*.

Le présent projet de décision réglementaire (PDR) fournit un sommaire des données examinées et des raisons qui ont conduit à la décision d'accorder une homologation complète à ces produits. L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) prendra connaissance des commentaires écrits relatifs à cette proposition, lui parvenant dans les 45 jours suivant la parution du présent document pour permettre aux parties intéressées de se prononcer sur ce projet de décision. Veuillez adresser vos commentaires au Coordonnateur des publications à l'adresse paraissant ci-après.

(also available in English)

Le 29 mars 2001

Ce document est publié par la Division de la gestion des demandes d'homologation et de l'information, Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire. Pour de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec :

**Coordonnatrice des publications
Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
Santé Canada
I.A. 6602A
2720, promenade Riverside
Ottawa (Ontario)
K1A 0K9**

**Internet : pmra_publications@hc-sc.gc.ca
www.hc-sc.gc.ca/pmra-arla/
Service de renseignements :
1-800-267-6315 ou (613) 736-3799
Télécopieur : (613) 736-3798**



Avant-propos

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA), du ministère de la Santé du Canada, a examiné la demande d'homologation complète de la matière active primisulfuron-méthyl et de la préparation commerciale Beacon 75 WG, un herbicide mis au point par la société Syngenta Crop Protection Canada Inc. pour usage dans les cultures de maïs. Il est efficace contre le chiendent, l'amarante réfléchie et le chénopode blanc.

L'ARLA a déjà accordé une homologation temporaire (Note réglementaire 2000-12) pour ces produits, à la condition que la société Syngenta Crop Protection Canada Inc. (anciennement Novartis Crop Protection Inc.) effectue des études additionnelles sur l'assolement des cultures. Ces études sont maintenant complétées.

L'ARLA a évalué les renseignements disponibles conformément à l'article 9 du *Règlement sur les produits antiparasitaires*. Elle juge qu'ils permettent, aux termes de l'alinéa 18.b, de déterminer la sûreté, les qualités et la valeur de la matière active primisulfuron-méthyl et de la préparation commerciale Beacon 75 WG. L'ARLA est parvenue à la conclusion que l'utilisation de cette matière active et de cette préparation commerciale conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette présente des avantages et offre de la valeur conformément à l'alinéa 18.c du *Règlement sur les produits antiparasitaires* et n'implique pas de risque inadmissible de dommages aux termes de l'alinéa 18.d. Par conséquent, et compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'accorder une homologation complète à l'utilisation de la matière active primisulfuron-méthyl et de la préparation commerciale Beacon 75 WG, conformément à l'article 13 du *Règlement sur les produits antiparasitaires*.

Sur demande, les méthodes d'analyse des résidus du primisulfuron-méthyl dans différents compartiments de l'environnement peuvent être communiquées aux agences de surveillance et aux établissements de recherche par l'ARLA.

L'ARLA prendra connaissance des commentaires écrits relatifs à cette proposition, lui parvenant dans les 45 jours suivant la parution du présent document afin de permettre aux parties intéressées de se prononcer sur ce projet de décision.

Table des matières

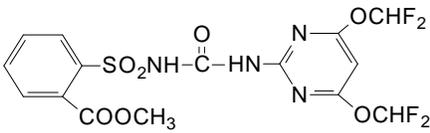
1.0	La matière active, ses propriétés et ses usages; classification proposée et projets d'étiquette	1
1.1	Description de la matière active et de la préparation qui la contient	1
1.2	Propriétés physiques et chimiques de la matière active	2
1.3	Détails relatifs aux usages et autres renseignements	3
2.0	Méthodes d'analyse	4
2.1	Méthodes d'analyse de la matière active telle qu'obtenue	4
2.2	Méthode d'analyse de la formulation	4
2.3	Méthodes d'analyse des résidus	4
2.3.1	Méthodes pour résidus multiples appliquées à l'analyse des résidus	4
2.3.2	Méthodes d'analyse de résidus dans les végétaux et les produits végétaux	4
2.3.3	Méthodes d'analyse des résidus dans les aliments d'origine animale	5
3.0	Effets sur la santé humaine et animale	5
3.1	Effets d'importance sanitaire pour les humains et pour les animaux, issus de l'exposition de ceux-ci à la matière active ou à ses impuretés, ou encore à leurs produits de transformation	5
3.1.1	Absorption, distribution, métabolisme et excrétion	5
3.1.2	Toxicité aiguë - Matière active de qualité technique et formulation	6
3.1.3	Génotoxicité	7
3.1.4	Toxicité chronique et subchronique	7
3.1.5	Toxicité sur le plan de la reproduction et du développement	10
3.1.6	Neurotoxicité (aiguë, différée et subchronique)	11
3.1.7	Résumé d'ensemble des essais toxicologiques	11
3.2	Détermination de la dose journalière admissible	13
3.3	Dose aiguë de référence	14
3.4	Choix d'une valeur de référence toxicologique pour l'évaluation du risque d'exposition occasionnelle ou professionnelle	14
3.5	Limite dans l'eau potable	15
3.6	Effets sur la santé humaine et animale, associés à l'exposition à la matière active ou aux impuretés qu'elle contient	15
3.6.1	Évaluation de l'exposition des personnes qui manipulent ces produits	15
3.6.2	Exposition occasionnelle	17
3.6.3	Exposition professionnelle	17
4.0	Résidus	17
4.1	Définition des résidus visés par les limites maximales de résidus	17
4.1.1	Définition des résidus dans le maïs, visés par les limites maximales de résidus	17
4.1.2	Définition des résidus dans les aliments d'origine animale en fonction de la limite maximale de résidus	19

4.2	Innocuité des résidus pour les consommateurs	21
4.3	Sûreté pour les travailleurs	23
4.4	Limites maximales de résidus proposées et conformité aux limites maximales de résidus existantes	23
4.4.1	Conformité aux limites maximales de résidus existantes au Canada ...	23
4.4.2	Limites maximales de résidus proposées	23
4.5	Proposition de limites maximales de résidus à l'importation	24
4.6	Matière à écarts, le cas échéant, relativement aux conclusions sur des limites maximales de résidus proposées ou établies	24
5.0	Comportement et devenir dans l'environnement	24
5.1	Comportement et devenir dans le sol	24
5.1.1	Phototransformation dans le sol	24
5.1.2	Biotransformation dans les sols aérobies	25
5.1.3	Biotransformation dans les sols anaérobies	25
5.1.4	Mobilité	26
5.1.5	Études au champ de dissipation dans les sols	27
5.1.6	Concentration prévue dans l'environnement	29
5.2	Comportement et devenir dans les systèmes aquatiques	29
5.2.1	Hydrolyse	30
5.2.2	Phototransformation dans l'eau	30
5.2.3	Biotransformation aérobie en milieu aquatique	31
5.2.4	Concentration prévue dans l'environnement	32
6.0	Effets sur les espèces non ciblées	33
6.1	Effets sur des espèces terrestres non ciblées	33
6.1.1	Avifaune sauvage	33
6.1.2	Abeille	34
6.1.3	Lombric	34
6.1.4	Végétaux non visés	34
6.2	Effets sur les espèces aquatiques non ciblées	36
6.2.1	Bioconcentration chez le poisson	36
6.2.2	Poisson	36
6.2.3	Invertébrés aquatiques	36
6.2.4	Algues	37
6.2.5	Plantes aquatiques	37
6.2.6	Concentration prévue dans l'environnement	37
6.3	Évaluation du risque environnemental	38
6.3.1	Organismes terrestres	38
6.3.2	Organismes aquatiques	39
6.4	Atténuation du risque environnemental	40
7.0	Données et renseignements sur l'efficacité	41
7.1	Efficacité	41
7.1.1	Usages prévus	41

7.1.2	Mode d'action	41
7.1.3	Cultures	41
7.1.4	Efficacité contre les organismes nuisibles	41
7.2	Renseignements sur le développement réel ou potentiel de la résistance	42
7.3	Effets sur le rendement quantitatif et qualitatif des plantes traitées	43
7.3.1	Application postlevée (stade des 2-6 feuilles de la culture)	43
7.4	Toxicité pour les plantes ciblées	44
7.4.1	Application postlevée (stade des 2-6 feuilles de la culture)	44
7.5	Observations relatives à des effets secondaires non souhaités ou imprévus	44
7.5.1	Impact sur les cultures subséquentes	44
7.6	Considérations d'ordre économique	47
7.7	Pérennité	47
7.7.1	Recensement des solutions de remplacement	47
7.7.2	Compatibilité avec les pratiques courantes de lutte antiparasitaire, notamment la lutte antiparasitaire intégrée	48
7.7.3	Contribution à la réduction du risque	48
7.8	Conclusion	48
7.8.1	Sommaire	48
8.0	Politique de la gestion des substances toxiques	49
9.0	Conclusion	50
10.0	Projet de décision réglementaire	54
	Liste des abréviations	55
Annexe I	Sommaire des études sur la toxicité du primisulfuron-méthyl	57
Annexe II	Sommaire de l'écotoxicité	63
Annexe III	Sommaire du risque pour les organismes non visés	64
Annexe IV	Matières actives et exemples de préparations commerciales dont l'usage postlevée sur le maïs est homologué	65

1.0 La matière active, ses propriétés et ses usages; classification proposée et projets d'étiquette

1.1 Description de la matière active et de la préparation qui la contient

Matière active :	primisulfuron-méthyl
Utilité :	herbicide
Nom chimique (Union internationale de chimie pure et appliquée) :	acide 2-[4,6-bis(difluorométhoxy)-pyrimidin-2-ylcarbamoylsulfamoyl]benzoïque, méthylester de l'
Nom chimique (Chemical Abstracts Service) (CAS) :	2-[[[[4,6-bis(difluoromethoxy)-2-pyrimidinyl]amino]carbonyl]amino]sulfonylbenzoic acid, methyl ester
Numéro CAS :	86209-51-0
Pureté nominale de la matière active (m. a.) :	99 %, valeur nominale
Nature des impuretés d'importance toxicologique, environnementale ou autre :	Des nitrosamines ont été recherchées, mais n'ont pas été détectées à la limite de détection de < 0,5 Fg/g. On ne connaît pas d'autre microcontaminant figurant sur la liste des substances de la voie 1 de la Politique de gestion des substances toxiques.
Formule moléculaire :	$C_{15}H_{12}F_4N_4O_7S$
Masse moléculaire :	468,3 daltons
Formule développée :	

1.2 Propriétés physiques et chimiques de la matière active

Tableau 1.1 Produit de qualité technique : CGA 136872

Propriétés	Résultats	Commentaires												
Couleur et état physique	Cristaux blancs	S.O. (Sans objet)												
Odeur	Sans odeur	S.O.												
Plage des températures de fusion	194,8-197,4 EC	S.O.												
Plage des températures d'ébullition	S.O.	S.O.												
Densité	$1,64 \times 10^3 \text{ kg/m}^3$ à 22 EC	S.O.												
Pression de vapeur	$< 5 \times 10^{-6} \text{ Pa}$ à 25 EC	Faible risque de volatilisation.												
Spectre d'absorption dans l'ultraviolet/visible	Aucun pic d'absorption n'a été observé entre 290 et 750 nm en solution acide, neutre ou basique.	La phototransformation ne sera pas une voie majeure de transformation.												
Solubilité dans l'eau à 25 °C	<table border="0"> <tr> <td><u>pH</u></td> <td><u>Solubilité (mg/L)</u></td> </tr> <tr> <td>5,0</td> <td>3,7</td> </tr> <tr> <td>7,0</td> <td>390,0</td> </tr> <tr> <td>8,5</td> <td>11 000,0</td> </tr> </table>	<u>pH</u>	<u>Solubilité (mg/L)</u>	5,0	3,7	7,0	390,0	8,5	11 000,0	La solubilité s'accroît à mesure que le pH s'élève. Peu soluble à pH 5, très soluble à pH 7 et 9 - possibilités d'entraînement par ruissellement et de lessivage jusque dans l'eau souterraine.				
<u>pH</u>	<u>Solubilité (mg/L)</u>													
5,0	3,7													
7,0	390,0													
8,5	11 000,0													
Solubilité dans des solvants organiques (à 25 °C)	<table border="0"> <tr> <td><u>Solvant</u></td> <td><u>Solubilité</u></td> </tr> <tr> <td>acétone</td> <td>35,0 g/L</td> </tr> <tr> <td>éthanol</td> <td>1000,0 mg/L</td> </tr> <tr> <td>toluène</td> <td>570,0 mg/L</td> </tr> <tr> <td><i>n</i>-octanol</td> <td>7,7 mg/L</td> </tr> <tr> <td><i>n</i>-hexane</td> <td>1,5 mg/L</td> </tr> </table>	<u>Solvant</u>	<u>Solubilité</u>	acétone	35,0 g/L	éthanol	1000,0 mg/L	toluène	570,0 mg/L	<i>n</i> -octanol	7,7 mg/L	<i>n</i> -hexane	1,5 mg/L	S.O.
<u>Solvant</u>	<u>Solubilité</u>													
acétone	35,0 g/L													
éthanol	1000,0 mg/L													
toluène	570,0 mg/L													
<i>n</i> -octanol	7,7 mg/L													
<i>n</i> -hexane	1,5 mg/L													
Coefficient de partage <i>n</i> -octanol-eau (K_{oe})	$K_{oe} = 1,15$ à 25 °C	Ne s'accumulera pas et ne se concentrera pas dans les tissus vivants.												
Constante de dissociation	$pK_a = 3,47$ à 20 °C	Se dissocie et existe sous forme anionique à des pH mesurés dans le milieu.												
Propriétés d'oxydation	Aucun effet attribuable à la température observable entre la température-pièce et 150 °C. Aucune donnée sur la stabilité avec les métaux (la matière active de qualité technique (MAQT) ne sera pas mise en vente au Canada).	S.O.												
Stabilité à l'entreposage	Non applicable au produit de qualité technique.	S.O.												

Tableau 1.2 Préparation commerciale : Beacon 75 WG

Propriétés	Résultats
Couleur	Beige à brun pâle
Odeur	Peu prononcée, non caractéristique
État physique	Solide en granulés
Type de formulation	Granulés dispersables dans l'eau
Produits de formulation	Tous les produits de formulation utilisés sont des sels sodiques qui ne répondent pas aux critères de la PGST.
Garantie	75 % p/p, valeur nominale
Matériau et description du contenant	Sacs hydrosolubles enveloppés dans le polyéthylène avec un matériau de protection additionnel (téréphtalate de polyéthylène)
Masse volumique apparente	0,667 g/mL
pH d'une dispersion à 1 % dans l'eau	6,5
Potentiel d'oxydation ou de réduction	Ce produit ne contient aucun agent oxydant ni aucun agent réducteur.
Stabilité à l'entreposage	Stable à 20 °C pendant 2 ans dans les contenants utilisés pour sa vente
Explosibilité	Non sujet à exploser

1.3 Détails relatifs aux usages et autres renseignements

Le primisulfuron-méthyl est un herbicide du groupe 2 appartenant à la famille des sulfonilurées. Les herbicides de ce groupe inhibent l'enzyme acétolactate synthase (ALS), qui est nécessaire à la synthèse d'acides aminés ramifiés. Le Beacon 75 WG est une formulation du type granulé mouillable contenant 75 % de primisulfuron-méthyl. Chacun des suremballages de polyéthylène est un sac contenant quatre sachets hydrosolubles de 40 g.

Le Beacon 75 WG est destiné à être appliqué aux cultures de maïs dans l'est du Canada à des doses de 26,7 g/ha (20 g de matière active [m. a.]/ha) ou de 40 g/ha (30 g m. a./ha). Il faut l'appliquer avec un surfactant non ionique à la concentration de 0,2 % v/v du volume de pulvérisation. La dose la moins élevée de Beacon 75 WG permet de supprimer l'amarante réfléchie et de réprimer le chénopode blanc et le chiendent. La dose supérieure permet de supprimer le chiendent. Ce produit ne peut être appliqué qu'une seule fois dans l'année, avec du matériel de traitement au sol. Il faut laisser s'écouler au moins 30, 45 et 88 jours après le traitement pour laisser des animaux pâturer le maïs (à l'inclusion de son emploi comme fourrage), le récolter pour en faire de l'ensilage ou le récolter pour son grain, respectivement.

2.0 Méthodes d'analyse

2.1 Méthodes d'analyse de la matière active telle qu'obtenue

Deux méthodes fondées sur la chromatographie liquide à haute performance (CLHP) en phase inverse ont été appliquées à l'analyse de la matière active et des principales impuretés (teneur $\leq 0,1$ %) contenues dans le produit de qualité technique. Ces méthodes se sont révélées être suffisamment spécifiques et d'une bonne linéarité, et elles sont assez précises et assez exactes.

2.2 Méthode d'analyse de la formulation

Une méthode fondée sur la CLHP isocratique en phase inverse a été appliquée à l'analyse de la matière active dans la formulation. Il a été établi que cette méthode est suffisamment spécifique et d'une bonne linéarité, et qu'elle est assez précise et assez exacte pour constituer une méthode d'analyse pour le respect de la réglementation.

2.3 Méthodes d'analyse des résidus

2.3.1 Méthodes pour résidus multiples appliquées à l'analyse des résidus

Les méthodes existantes pour la détermination des résidus multiples ont été jugées inadaptées à la détermination des résidus de primisulfuron-méthyl dans le maïs, les résidus étant éliminés à l'étape de la purification dans de nombreux cas.

2.3.2 Méthodes d'analyse de résidus dans les végétaux et les produits végétaux

À partir de l'étude sur le métabolisme dans le maïs, le résidu préoccupant (RP) a été défini comme étant la substance initiale, soit le primisulfuron-méthyl. On prévoit que la concentration de tout métabolite possible sera inférieure à la limite de détection obtenue avec la plupart des méthodes de chromatographie en phase gazeuse/CLHP ($< 0,01$ partie par million [ppm]).

Les résidus de primisulfuron-méthyl ont été dosés par CLHP et détection UV (234 nm) dans le maïs (fourrage, fourrage brut, grain) et ses produits de transformation (huile et tourteaux). La limite de quantification (LQ) de la méthode a été chiffrée à 0,01 ppm dans le cas du primisulfuron-méthyl dans le grain de maïs ainsi que dans ses produits de transformation (huile et tourteaux). Il a été constaté que cette méthode permet d'obtenir un bon taux de récupération des résidus dans le fourrage de maïs (91 ± 12 %), dans celui à l'état d'ensilage (86 ± 8 %), dans le fourrage brut (97 ± 14 %), dans le grain (94 ± 15 %), dans l'huile (89 ± 15 %) et dans le tourteau (100 ± 35 %). La mesure des écarts-types obtenus par récupération dans des échantillons dopés à la LQ semble montrer que la méthode est efficace sur le plan de la répétitivité des résultats. Des chromatogrammes représentatifs des échantillons témoins et des échantillons dopés de matrices de maïs n'ont révélé l'existence d'aucune interférence de fond attribuable à des

fractions coextraites, les pics ont une belle forme, et le pouvoir de détection et la sensibilité à la LQ sont bons. On obtient une bonne linéarité (coefficient de corrélation, $r = 1,000$) dans la plage de concentration de 0,01-0,5 ppm de primisulfuron-méthyl. La validation interlaboratoires a montré que la méthode de Syngenta Crop Protection Canada Inc. de dosage des résidus de primisulfuron-méthyl dans les matrices de maïs est fiable et que les résultats peuvent être reproduits.

2.3.3 Méthodes d'analyse des résidus dans les aliments d'origine animale

Le RP, défini à partir des études sur le métabolisme chez la chèvre et chez la volaille, est le primisulfuron-méthyl, soit le composé initial.

Les résidus de primisulfuron-méthyl ont été dosés par CLHP et détection UV (234 nm) dans les tissus de volaille (viande maigre, peau et graisse adhérente, foie, graisses), dans les oeufs, dans le sang et les tissus de vaches laitières (gîte à la noix, longe, reins, foie, graisses périrénales, graisses des épiploons) ainsi que dans le lait entier. La limite de quantification (LQ) du primisulfuron-méthyl au moyen de la méthode employée se chiffre à 0,01 ppm dans le lait et à 0,05 ppm dans toutes les autres matrices. Il a été constaté que cette méthode permet d'obtenir un excellent taux de récupération des résidus ($91 \pm 6,5 \%$) dans les tissus de volaille, dans les oeufs, dans les tissus de vaches laitières ainsi que dans le lait. La mesure des écarts-types correspondant à la récupération dans des échantillons dopés à la LQ semble montrer que la méthode est efficace sur le plan de la répétitivité des résultats. Des chromatogrammes représentatifs des échantillons témoins et des échantillons dopés de divers tissus, de lait et d'oeufs n'ont révélé l'existence d'aucune interférence de fond attribuable à des fractions coextraites, les pics ont une belle forme, et le pouvoir de détection et la sensibilité à la LQ sont bons. On obtient une bonne linéarité (coefficient de corrélation, $r = 0,9999$) dans la plage de concentration de 0,01-1 ppm de primisulfuron-méthyl. La validation interlaboratoires a montré que la méthode de Syngenta Crop Protection Canada Inc. de dosage des résidus de primisulfuron-méthyl dans les matrices de volaille et de bétail est fiable et que les résultats peuvent être reproduits.

3.0 Effets sur la santé humaine et animale

3.1 Effets d'importance sanitaire pour les humains et pour les animaux, issus de l'exposition de ceux-ci à la matière active ou à ses impuretés, ou encore à leurs produits de transformation

3.1.1 Absorption, distribution, métabolisme et excrétion

Les diverses études effectuées sur des rats Sprague Dawley (SD) semblent dire qu'à faible dose orale (0,5 mg/kg masse corporelle [m. c.]), les femelles excrètent une plus grande partie des fractions radioactives dans l'urine (61-70 %), moins dans les fèces (17-24 %), que les mâles (26-29 % dans l'urine, 61-67 % dans les fèces). À dose orale élevée (55 mg/kg m. c.), les sujets des deux sexes excrètent la majeure partie des fractions

radioactives dans les fèces. Chez tous les groupes exposés à une faible dose, l'élimination dans les fèces et l'urine se fait conformément à une cinétique du premier ordre pendant la phase lente (48-144 h après l'administration de la dose), la demi-vie moyenne se chiffrant à 20,3 h et 94-103 % de la dose étant absorbé au niveau du tractus gastro-intestinal (GI). Chez ceux exposés à une forte dose orale, on estime que seulement 23-32 % de la dose est rapidement absorbé. Sept jours après l'administration de la dose, la concentration la plus élevée de résidus marqués au ^{14}C est trouvée dans le foie (moins de 2,3Fg/g de tissu). Le total des fractions radioactives dans la carcasse et les tissus ne dépasse pas 0,2 % et il n'existe pas de radioactivité appréciable dans l'air exhalé par les sujets. Peu importe le régime d'administration des doses choisi, la récupération totale atteint 88,5-102 %. Le métabolisme du primisulfuron-méthyl (CGA-136872) chez le rat comprend une étape d'hydroxylation du noyau pyrimidine suivie de l'isomérisation de la fraction pyrimidinyle. Le clivage du pont conduit à la formation de sulfonamide de 2-carboxyméthyl-benzène apparaissant dans les fèces, et de saccharine dans l'urine. La fraction pyrimidinyle est à son tour métabolisée en des métabolites non identifiés (11 métabolites, dont six sont majeurs [$>10\%$]).

Dans une étude complémentaire sur la souris, deux marqueurs radioactifs ont été administrés à des mâles, à la dose de 1,064 mg/kg m. c. Des traces de deux principaux métabolites étaient trouvées dans les fèces et dans l'urine, l'un étant davantage polaire que l'autre. La substance initiale ne semble avoir été présente dans aucun des extraits.

3.1.2 Toxicité aiguë - Matière active de qualité technique et formulation

Les chercheurs estiment que le primisulfuron-méthyl (pur à 94 %) exerce peu de toxicité aiguë lorsqu'il est administré par la voie orale (dose létale 50 % [DL_{50}] > 5050 mg/kg m. c.), par la voie cutanée ($\text{DL}_{50} > 2010$ mg/kg m. c.) et par la voie respiratoire (concentration létale 50 % [CL_{50}] $> 4,81$ mg/L) à des rats SD, des lapins New Zealand White (NZW) et des rats SD, respectivement. Il n'est pas irritant pour les yeux et la peau des lapins NZW, et on ne considère pas qu'il est un sensibilisant cutané chez le cobaye Hartley.

Les chercheurs estiment que le Beacon 75 WG, qui contient 75,8 % de primisulfuron-méthyl, exerce peu de toxicité aiguë lorsqu'il est administré par la voie orale ($\text{DL}_{50} > 5050$ mg/kg m. c.), par la voie cutanée ($\text{DL}_{50} > 2010$ mg/kg m. c.) et par la voie respiratoire ($\text{CL}_{50} > 3,28$ mg/L) à des rats SD, des lapins NZW et des rats SD, respectivement. Il n'est pas irritant pour les yeux et la peau des lapins NZW, et on ne considère pas qu'il est un sensibilisant cutané chez le cobaye Hartley.

Compte tenu des résultats livrés par les essais sur la toxicité aiguë de la préparation commerciale, il n'est pas nécessaire de faire figurer un énoncé d'avertissement sur l'étiquette.

3.1.3 Génotoxicité

Les résultats d'essais de synthèse non programmée de l'ADN, des essais sur *Salmonella* et d'Ames, ainsi que des essais sur les aberrations chromosomiques *in vitro* chez les mammifères, et des essais cytogénétiques (micronoyau) *in vivo* ne mettent en évidence aucun pouvoir mutagène du primisulfuron-méthyl.

3.1.4 Toxicité chronique et subchronique

Les chercheurs ont étudié la toxicité chronique et subchronique du primisulfuron-méthyl chez la souris, le rat et le chien. Ils ont procédé initialement à des études de 90 jours (chez le rat et le chien) qui ont servi à déterminer les doses appropriées aux études à long terme. Ils ont aussi effectué une étude de 21 jours sur l'exposition cutanée du lapin.

3.1.4.1 Toxicité chronique chez la souris

Les chercheurs ont soumis 50 souris CD-1 de chaque sexe à un régime alimentaire contenant du primisulfuron-méthyl pur à 92,7-95,5 %, aux concentrations suivantes : 0, 10, 300, 3000 et 10 000/7000 (dose réduite durant la semaine 23) ppm (équivalent à 0, 1,35, 40,2, 408, 1156 et 0, 1,72, 50,8, 512 et 1386 mg/kg m. c. par jour chez les mâles et les femelles, respectivement) pendant 80 semaines. À partir de 3000 ppm, les chercheurs ont observé chez les mâles une hausse de la mortalité, de la masse absolue et relative du foie, l'hypoplasie dentaire, des adénomes hépatocellulaires, des carcinomes hépatocellulaires, la néphrite chronique et la dégénérescence testiculaire. Ils ont également observé un ralentissement du gain en m. c. À partir de 10 ppm, ils ont observé chez les femelles une hausse de la masse absolue et relative du foie, mais sans corrélation apparente entre ce gain et la chimie clinique. À partir de 3000 ppm, ils ont observé la hausse du nombre d'adénomes hépatocellulaires et l'hypoplasie dentaire. À 10 000/7000 ppm, ils ont observé une hausse de la mortalité et du nombre de carcinomes hépatocellulaires, la néphrite chronique et un ralentissement du gain en m. c. Les cas de mortalité ont été associés à la toxicité, non pas aux tumeurs. Aux doses de 3000 et de 10 000/7000 ppm, les chercheurs ont observé un raccourcissement de la période précédant l'apparition des tumeurs, soit les adénomes hépatocellulaires et les adénomes et carcinomes hépatocellulaires combinés. On considère toutefois que ces doses se situent au-delà de la limite d'innocuité (IL). Il est donc possible d'établir une dose sans effet nocif observable (DSENO) puisque les effets observés à 300 ppm ne sont pas jugés être dommageables. Par conséquent, on considère que la concentration de 300 ppm constitue la DSENO, ce qui équivaut à 40,2 mg/kg m. c. par jour.

Pendant 18 mois, les chercheurs ont exposé des groupes de 70 souris CD-1 par sexe au primisulfuron-méthyl pur à 98,2 % à des concentrations de 0, 500, 1000 et 1500 ppm dans leur régime alimentaire (l'équivalent de 0, 61, 122 et 185, et de 0, 77, 155 et 239 mg/kg m. c. par jour chez les mâles et chez les femelles, respectivement). Après six mois et à partir de 1000 ppm, ils ont observé chez les sujets des deux sexes une baisse statistiquement significative de l'albumine, et une baisse statistiquement significative des

protéines totales chez les femelles. À 1500 ppm, le seul effet majeur, non néoplasique, associé au traitement était l'hypertrophie hépatocellulaire centro-lobulaire, à 12 mois chez les sujets des deux sexes. Après 18 mois, cet effet n'était statistiquement significatif que chez les femelles (32 % sur 70, 27 % sur 70). Chez les sujets d'expérience comme chez les témoins, la fréquence d'apparition de tumeurs hépatiques était similaire. Les chercheurs ont observé une hausse, en corrélation avec le traitement, du taux de dégénérescence testiculaire et de la gravité des néphropathies à 12 mois chez les sujets du groupe exposé à 1500 ppm. La dose sans effet observable (DSEO) pour le pouvoir oncogène est fixée à 1500 ppm (185 mg/kg m. c. par jour) et celle pour les effets chroniques à 500 ppm (61 mg/kg m. c. par jour). La IL se chiffre à près de 1500 ppm, si l'on prend comme critères l'hépatopathie, la néphropathie et la dégénérescence testiculaire. Cette étude confirme que les résultats de la première étude dépassent la IL et que la DSENO, de 40,2 mg/kg m. c. par jour, est valide.

3.1.4.2 Toxicité chronique et subchronique chez le rat

Dans une étude sur la toxicité orale à court terme, les chercheurs ont administré du primisulfuron-méthyl, pur à 94 %, à des rats Sprague Dawley (15 par sexe) dans leur régime alimentaire, à des doses de 0, 10, 300, 3000, 10 000 et 20 000 ppm (équivalant à 0, 1,0, 30, 300, 1000 et 2000 mg/kg m. c. par jour) pendant 13 semaines. Chez les sujets exposés à 10 et à 300 ppm, les valeurs prises par tous les paramètres étudiés étaient comparables à celles observées chez les témoins. À partir de 3000 ppm, les chercheurs ont observé chez les mâles une perte de m. c. statistiquement significative. À partir de 10 000 ppm, ils ont observé chez les sujets des deux sexes une décoloration blanchâtre des incisives et(ou) l'écaillage de l'émail de ces dents. En outre, ils ont constaté une réduction statistiquement significative de la m. c. moyenne et de la consommation alimentaire (g/sujet par jour). Dans les deux cas, les symptômes étaient plus accentués chez les mâles. L'efficacité alimentaire était réduite chez les mâles pendant les trois premières semaines de traitement. Des changements statistiquement significatifs dans les paramètres hématologiques et de chimie physique clinique ont commencé à se manifester chez les sujets des deux sexes, mais demeuraient à l'intérieur de la plage des valeurs des données historiques pour les témoins, et le sont restées, même à la concentration de 20 000 ppm. À l'échelle microscopique, les chercheurs ont constaté l'atrophie et la dégénérescence des testicules d'un mâle, un autre ne souffrant que de dégénérescence. À 20 000 ppm, une femelle est morte au cours de la douzième semaine du traitement. À l'échelle macroscopique, les chercheurs ont constaté l'amollissement de la calotte crânienne chez trois mâles et la petitesse des testicules chez cinq mâles. À l'échelle microscopique, ils ont constaté l'atrophie et la dégénérescence testiculaire chez cinq mâles. Dans cette étude, la DSEO se chiffre à 30 mg/kg m. c. par jour (300 ppm), si l'on prend comme critère la perte de m. c. en fonction de la dose à partir de 300 mg/kg m. c. par jour (3000 ppm).

Dans une étude combinée, chronique et de cancérogénécité, les chercheurs ont administré du primisulfuron-méthyl pur à 92,7-94 % dans le régime alimentaire de rats CD Charles River. Dans l'étude principale, ils ont administré à 70 rats par sexe des doses de 0, 10,

300, 3000, 10 000/8000 (dose réduite au bout de 13 semaines) et 20 000 ppm (équivalant à 0, 0,413, 12,4, 127, 385, et 0, 0,0526, 15,6, 160 et 470 mg/kg m. c. par jour chez les mâles et chez les femelles, respectivement). Ils ont sacrifié en cours d'expérience deux groupes de 10 rats par sexe et par dose chez les groupes exposés aux doses suivantes : 0, 3000 et 10 000/8000 ppm. Les premiers groupes ont été sacrifiés au bout de 12 mois. Les seconds ont été soumis à une période de récupération (à un régime témoin) pour être sacrifiés un mois plus tard. Au bout de 13 semaines, la dose de 20 000 ppm abaissait de manière très marquée le gain en m. c. Le groupe exposé à cette dose a été sacrifié et la dose de 10 000 ppm a été abaissée à 8000 ppm. Dans le groupe exposé à 3000 ppm, les mâles ont subi un ralentissement du gain en m. c. de 12 % (au total). Dans le groupe exposé à 10 000/8000 ppm, les sujets des deux sexes ont réduit leur consommation alimentaire, et, à l'autopsie, les chercheurs ont observé une hausse modérée des cas d'amollissement testiculaire, en corrélation avec une hausse des cas d'atrophie testiculaire. En outre, ils ont constaté une hausse des cas d'écaillage des dents chez les mâles et les femelles recevant la dose de 10 000/8000 ppm, en comparaison des témoins. Les groupes soumis à une période de récupération ont donné des résultats similaires lorsqu'ils ont été comparés aux groupes sacrifiés à 12 mois. La DSEO pour la toxicité chronique est de 300 ppm, soit l'équivalent de 12,4 mg/kg m. c. par jour. Le primisulfuron-méthyl n'a montré aucun effet oncogène dans les conditions de cette étude.

3.1.4.3 Toxicité subchronique chez le chien

Dans une étude à court terme (13 semaines) sur le chien, les chercheurs ont administré à des beagles de race (quatre par sexe et par dose) du primisulfuron-méthyl, pur à 94 %, dans leurs aliments, aux doses de 0, 25, 1000 et 10 000 ppm (équivalant à 0, 0,625, 25 et 250 mg/kg m. c. par jour). À 1000 ppm, ils ont observé chez les femelles une hausse de la numération thrombocytaire moyenne, non dommageable mais statistiquement significative. Chez l'une des femelles, la muqueuse de la vésicule biliaire s'était épaissie. À l'échelle microscopique, les chercheurs ont remarqué chez quelques chiens des traces à une légère hyperplasie épithéliale de la vésicule biliaire (des traces du phénomène chez un mâle et une femelle, à l'état bénin chez deux femelles). Ces effets ne semblent pas être dommageables puisqu'ils n'ont pas été apparents dans l'étude d'un an sur le chien. À 10 000 ppm, les chercheurs ont observé chez les sujets des deux sexes une perte de m. c., une baisse de la consommation et de l'efficacité alimentaires, une baisse de la numération érythrocytaire, de l'hématocrite et de l'hémoglobine, une perte absolue comme relative de la masse de la thyroïde, l'épaississement et la distension de la muqueuse et l'hyperplasie à l'état de traces à bénigne de la vésicule biliaire, ainsi que de petites vésicules pauvres en colloïde et l'hyperplasie parafolliculaire de la thyroïde. En outre, ils ont observé chez les mâles un temps accru de prothrombine, et une hausse de la concentration urinaire en calcium et en créatinine chez les femelles. Dans cette étude, et en prenant comme critères les effets à l'échelle microscopique comme à l'échelle macroscopique sur la vésicule biliaire et la numération accrue des thrombocytes, la DSENO est évaluée à 1000 ppm (l'équivalent de 25 mg/kg m. c. par jour).

Dans une étude d'un an sur la toxicité par la voie alimentaire, les chercheurs ont administré à des beagles (quatre par sexe et par dose) du primisulfuron-méthyl, pur à 94 %, dans leurs aliments, aux doses de 0, 25, 1000 et 10 000/5000 ppm (dose réduite à 5000 ppm pendant la onzième semaine). À 10 000 ppm (semaines 1-11), ils ont observé chez les sujets des deux sexes une perte de m. c. et un ralentissement du gain en m. c., une légère anémie, une hausse de la numération thrombocytaire, une baisse de la cholestérolémie et des changements hépatiques et thyroïdiens microscopiques. Chez les femelles du groupe exposé à 5000 ppm (semaines 12-52), la perte de m. c. et le ralentissement du gain en m. c. se sont maintenus. La DSEO se chiffre à 1000 ppm (l'équivalent de 28,1 mg/kg m. c. par jour).

3.1.4.4 Toxicité subchronique chez le lapin

Dans une étude de 21 jours sur la toxicité par voie cutanée chez le lapin, les chercheurs ont administré du primisulfuron-méthyl (pur à 98,2 %) à cinq lapins NZW de chaque sexe aux doses de 0, 10, 100 et 1000 mg/kg m. c. par jour. Peu importe les paramètres étudiés (p. ex., histopathologie, chimie clinique, hématologie), ils n'ont observé aucun effet attribuable au traitement. La DSEO est égale ou supérieure à 1000 mg/kg m. c. par jour.

3.1.5 Toxicité sur le plan de la reproduction et du développement

Les chercheurs ont mené une étude sur la reproduction portant sur deux générations de rats CD COBS® Charles River (30 de chaque sexe par dose), à qui ils ont administré le primisulfuron-méthyl pur à 94 % dans le régime alimentaire, aux concentrations de 0, 10, 1000 et 5000 ppm (ces chercheurs n'ont pas indiqué la dose en mg/kg m. c. par jour). Il y avait une portée par génération. À 5000 ppm, ils ont observé des effets sur la reproduction (perte partielle de la fonction testiculaire/spermatique), ainsi qu'un ralentissement du gain en m. c. chez les mâles de la F₁ et un ralentissement de la croissance et du gain en m. c. chez les descendants. En termes de toxicité systémique et sur le plan de la reproduction, la DSEO s'élève à 1000 ppm (équivalent à 50 mg/kg m. c. par jour).

Dans une étude sur la toxicité sur le plan du développement, les chercheurs ont administré le primisulfuron-méthyl pur à 94 % à 24 rates Crl:COBS®CD(SD)BR par dose, à des doses de 0, 100, 500 et 1000 mg/kg m. c. par jour, du jour 6 au jour 15 de la gestation. Ils ont fixé la DSENO à 1000 mg/kg m. c. par jour. En prenant la hausse statistiquement significative, dans les portées, des variations au niveau squelettique, notamment l'ossification incomplète de l'os hyoïde à 1000 mg/kg m. c. par jour ainsi que du corps vertébral bipartite à 500 et 1000 mg/kg m. c. par jour, ils évaluent la DSEO pour le développement à 100 mg/kg m. c. par jour. Il n'existe aucun signe d'effet tératogène.

Dans une autre étude sur la toxicité sur le plan du développement, les chercheurs ont administré le primisulfuron-méthyl par gavage à 26 rates Crl:COBS®CD(SD)BR par dose, à des doses de 0, 10, 50 et 100 mg/kg m. c. par jour, du jour 6 au jour 15 de la gestation. Peu importe les paramètres étudiés, ils n'ont observé aucun effet attribuable au traitement. Par conséquent, la DSEO pour les mères et applicable aux effets sur le

développement a été estimée à \$100 mg/kg m. c. par jour. Puisque la IL n'a pas été atteinte, cette étude est jugée acceptable uniquement si elle est considérée de pair avec l'étude précédente sur le développement.

Dans une étude sur la toxicité sur le plan du développement, les chercheurs ont administré le primisulfuron-méthyl (pur à 94 %) une fois par jour, par intubation gastrique, à 19 femelles gravides par dose du lapin NZW, entre les jours 7 à 19 de la grossesse. Les doses administrées étaient de 0, 10, 300 et 600 mg/kg m. c. par jour. Les signes d'importance toxicologique observés chez ces femelles durant le traitement sont deux morts à la dose élevée (aux jours 25 et 26 de la gestation), trois avortements à la dose élevée et deux à la dose moyenne, la salivation à la dose élevée (une femelle), des fèces anormales chez 6 des 19 femelles à la dose moyenne et chez 8 des 19 femelles à la dose élevée, ainsi qu'un ralentissement du gain en m. c. chez les femelles exposées à la dose élevée entre les jours 7 et 20, 14 et 20 et 20 et 24, ainsi qu'entre les jours 7 et 14 chez les femelles exposées à la dose moyenne. Mis à part les avortements chez les groupes exposés aux doses moyenne et élevée, qui ont eu pour effet d'abaisser le nombre de portées viables examinées, aucun effet foetal attribuable au composé n'a été signalé. Compte tenu du ralentissement du gain en m. c. chez les femelles, des fèces anormales et des avortements (effet également jugé foetotoxique) chez les groupes exposés aux doses moyenne et élevée, la DSEO chez la mère et chez le foetus s'élève à 10 mg/kg m. c. par jour.

3.1.6 Neurotoxicité (aiguë, différée et subchronique)

Sans objet.

3.1.7 Résumé d'ensemble des essais toxicologiques

Le demandeur a présenté une base de données complètes sur la nouvelle MAQT, le primisulfuron-méthyl, et sur sa formulation, le Beacon 75 WG. Les études sont conformes aux protocoles d'essai présentement reconnus au palier international et on juge qu'elles permettent de définir clairement la toxicité de ce produit.

Le métabolisme du primisulfuron-méthyl chez le rat est conforme à une cinétique du premier ordre, et passe par l'hydroxylation du noyau pyrimidine suivie de l'isomérisation de la fraction pyrimidinyle. Le clivage du pont conduit à la formation de sulfonamide de 2-carboxyméthyl-benzène apparaissant dans les fèces et de saccharine dans l'urine. La fraction pyrimidinyle est à son tour métabolisée en des métabolites non identifiés (11 métabolites, dont six sont majeurs [10 %]). Mâles et femelles ont un profil excrétoire différent à faibles doses orales. Les femelles excrètent 61-70 % des fractions radioactives dans l'urine, 17-24 % dans les fèces. Les mâles excrètent 26-29 % des fractions radioactives dans l'urine, 61-67 % dans les fèces. Chez les sujets exposés à une forte dose orale, le profil d'excrétion est le même, peu importe les sexes, mais seulement 23-32 % de la dose est absorbé. Ce faible taux d'absorption signifie que le

primisulfuron-méthyl a un seuil métabolique. Tous régimes d'administration confondus, la récupération totale se chiffre entre 88,5 et 102 %.

Que ce soit par la voie orale, respiratoire ou cutanée, l'administration de doses de toxicité aiguë montre que le primisulfuron-méthyl de qualité technique et sa formulation, le Beacon 75 WG, sont à l'origine de peu de toxicité aiguë chez les sujets de laboratoire. Ils ne sont pas irritants pour la peau et les yeux du lapin et ne sont pas des sensibilisants cutanés chez le cobaye.

Dans les études de toxicité chronique et subchronique chez le chien, des effets significatifs sur le plan toxicologique ont été observés à la IL, soit 5000 ppm. Les sujets souffraient d'anémie, d'hyperplasie thyroïdienne, d'une perte de m. c. et d'une réduction du gain en m. c., ainsi que d'une hausse absolue et relative de la masse du foie, celui-ci manifestant des signes de changements vasculaires.

L'étude de 21 jours sur l'exposition cutanée du lapin n'a révélé aucun effet apparent.

Chez le rat, les mâles ont commencé à perdre de leur m.c. et leur gain en m.c. a ralenti à partir de 3000 ppm (équivalent à 124 mg/kg m. c. par jour). Aux doses \$8000 ppm (équivalent à 400 mg/kg m. c. par jour et plus) dans l'étude chronique, et à \$1000 mg/kg m. c. par jour dans l'étude subchronique, chez le rat, les sujets des deux sexes manifestaient une décoloration blanchâtre des incisives et(ou) l'écaillage de l'émail de ces dents, les symptômes étant plus accentués chez les mâles. Les chercheurs ont constaté l'atrophie et la dégénérescence des testicules.

Dans la première des études chroniques et sur les effets oncogènes sur la souris, les deux doses supérieures ont dépassé la IL et, à 300 ppm (40,2 mg/kg m. c. par jour), on observe une augmentation de la masse relative et absolue du foie chez les femelles. Dans une deuxième étude, les chercheurs ont observé à \$1000 mg/kg m. c. par jour une baisse de l'albumine chez les sujets des deux sexes et une baisse des protéines totales chez les femelles. Cette étude montre aussi que la concentration de 1500 ppm (185 mg/kg m. c. par jour) constitue probablement la IL chez la souris. Exception faite des doses supérieures à cette limite dans la première étude, il n'existe pas de signe d'effets oncogènes dans l'une ou l'autre des études.

Une série de sept études sur le pouvoir mutagène a montré que le primisulfuron-méthyl de qualité technique n'est pas génotoxique. Cette observation, combinée au manque de preuves de carcinogénéicité chez les sujets des deux sexes du rat et de la souris, montre qu'il est improbable que le primisulfuron-méthyl puisse être à l'origine d'un risque de carcinogénéicité pour les personnes.

Les études examinant les effets sur le développement du rat ou du lapin n'ont révélé aucun signe de tératogénéicité.

Dans l'étude tératologique chez le rat, aucun effet nocif n'a été observé chez les mères à la dose la plus élevée (1000 mg/kg m. c. par jour). Un retard de l'ossification constitue le seul effet observé chez les petits à 500 mg/kg m. c. par jour. On considère que ce retard est l'indice d'une sensibilité accrue des foetus à l'exposition in utero au primisulfuron-méthyl.

À 300 mg/kg m. c. par jour chez le lapin, on observe des fèces anormales et des avortements, ainsi qu'un ralentissement du gain en m. c. entre les jours 7 et 14 de la gestation. Les avortements constituent le seul effet observé sur les petits. Par conséquent, une DSEO a été fixée à 10 mg/kg m. c. par jour pour les effets sur la mère et ceux sur le développement.

Dans l'étude sur la reproduction portant sur deux générations, le primisulfuron-méthyl a affecté les organes reproducteurs des rats mâles adultes. Cependant, à la plus forte dose testée (250 mg/kg m. c. par jour), uniquement les mâles parentaux de la F₁ souffraient d'atrophie tubulaire et d'aspermato-genèse, ce qui correspond à la dégénérescence testiculaire observée dans les études chronique et subchronique chez le rat. Il existe donc la possibilité qu'à doses élevées (250 mg/kg m. c. par jour), le primisulfuron-méthyl ait des effets endocriniens.

3.2 Détermination de la dose journalière admissible

La DSEO la plus appropriée provient de l'étude sur le développement du lapin. Elle se chiffre à 10 mg/kg m. c. par jour, et s'applique à la toxicité chez la mère et chez le foetus. À 300 mg/kg m. c. par jour, les chercheurs ont observé chez les mères des fèces anormales, des avortements et un ralentissement du gain en m. c. entre les jours 7 et 14 de la gestation. La DSEO foetale est basée sur les avortements. Le ralentissement du gain en m. c. était également apparent chez les mâles du rat de l'étude combinée sur la toxicité chronique et l'oncogénécité (DSEO = 12,4 mg/kg m. c. par jour).

On propose l'application d'un facteur de sécurité (FS) de 100 pour le calcul de la dose journalière admissible (DJA). Malgré les signes d'un retard de l'ossification dans l'étude des effets sur le développement chez le rat, il demeure que la DSEO associée à l'étude des effets sur le développement chez le lapin est 10 fois plus faible que l'équivalent chez le rat (pour une marge d'exposition [ME] de 1000) et 15 fois plus faible que la DSEO à laquelle est associé l'écaillage des dents chez le rat (pour une ME de 1500). Au regard de l'atrophie testiculaire et de l'aspermato-genèse chez le rat associées à la DSEO de 50 mg/kg m. c., la DSEO associée à l'étude des effets sur le développement chez le lapin est 5 fois plus faible (pour une ME de 500).

La DJA proposée est calculée en appliquant la formule suivante :

$$DJA = \frac{DSEO}{FS} = \frac{10}{100} = 0.1 \text{ mg/kg m. c. par jour de primisulfuron-méthyl}$$

Pour une personne de 60 kg, l'absorption maximale admissible est de 6 mg par jour (DJA × 60 kg).

3.3 Dose aiguë de référence

Pour les femelles en âge de se reproduire, la dose aiguë de référence (DAR) recommandée est égale à la DJA (0.1 mg/kg m. c. par jour). Comme la DJA, cette DAR est dérivée de l'étude tératologique chez le lapin et elle compense adéquatement pour la sensibilité accrue sur le plan du retard de l'ossification observée dans l'étude tératologique chez le rat, à \$100 mg/kg m. c. par jour.

3.4 Choix d'une valeur de référence toxicologique pour l'évaluation du risque d'exposition occasionnelle ou professionnelle

Que ce soit par la voie orale, la voie cutanée ou la voie respiratoire, le primisulfuron-méthyl de qualité technique et sa préparation commerciale, le Beacon 75 WG, exercent une faible toxicité aiguë. Tous deux sont minimalement irritants pour la peau et pour les yeux du lapin, et on ne considère pas que ce sont des sensibilisants de la peau.

Parmi les effets généraux observés dans les études à court terme et à long terme, on compte la perte de m. c., la décoloration et l'écaillage de l'émail des dents (plus apparents chez les mâles) ainsi que la dégénérescence testiculaire.

L'étude des effets sur le développement du rat et celle sur le développement du lapin n'ont révélé aucun signe d'effets tératogènes. Dans l'étude tératologique sur le rat, aucun effet nocif sur les mères n'a été observé. Le seul effet à être observé sur les petits était un retard de l'ossification à \$500 mg/kg m. c. par jour. On considère que cette manifestation est le signe d'une sensibilité supérieure des foetus à l'exposition in utero au primisulfuron-méthyl. L'application d'un FS additionnel de 3 à la DSEO de 100 mg/kg m. c. par jour, établie pour cet effet, est justifiée. À \$300 mg/kg m. c. par jour chez le lapin, des fèces anormales, des avortements et un ralentissement du gain en m. c. entre les jours 7 à 14 de la gestation constituaient les symptômes de toxicité chez la mère. Les avortements constituaient le seul symptôme chez la descendance. Par conséquent, la DSEO pour la mère et pour le développement a été établie à 10 mg/kg m. c. par jour.

L'exposition professionnelle étant un phénomène de court terme, on considère que l'étude des effets sur le développement chez le lapin, donnant une DSEO pour la mère de 10 mg/kg m. c. par jour, convient à l'estimation du risque d'exposition professionnelle. L'application de cette DSEO permettra en outre d'obtenir des marges d'exposition adéquates au regard de la DSEO de 1000 mg/kg m. c. par jour provenant de l'étude de 21 jours sur la toxicité par la voie cutanée (c.-à-d. une marge d'exposition d'un facteur de 20) ainsi qu'au regard de la DSEO de 50 mg/kg m. c. par jour, associée à l'atrophie testiculaire et à la spermatogénèse observées à la dose supérieure dans l'étude sur la reproduction portant sur deux générations (c.-à-d. une marge d'exposition d'un facteur

de 5). On considère qu'une marge d'exposition de 100 est acceptable pour ces valeurs de référence. En outre, dans le cas des ouvrières, on a jugé approprié d'appliquer une marge d'exposition de 300 à la DSEO de 100 mg/kg m. c. par jour établie pour le retard de l'ossification dans l'étude des effets sur le développement du rat. L'emploi de la DSEO pour la mère de 10 mg/kg m. c. par jour, tirée de l'étude des effets sur le développement du lapin, ajoute un FS de 10 à cette valeur de référence.

3.5 Limite dans l'eau potable

Cette question est étudiée en 4.2.

3.6 Effets sur la santé humaine et animale, associés à l'exposition à la matière active ou aux impuretés qu'elle contient

3.6.1 Évaluation de l'exposition des personnes qui manipulent ces produits

Le Beacon 75 WG est un herbicide à usage agricole formulé en granulé dispersable dans l'eau. Il serait emballé en sachets hydrosolubles de 40 g chacun. Une étude sur la stabilité du produit entreposé dans ces sacs montre qu'ils sont résistants au produit. Celui-ci est employé dans la lutte contre certaines mauvaises herbes dans les cultures de maïs dans l'est du Canada. Les applications, par pulvérisation au sol, seraient effectuées une fois par saison, après la levée, lorsque le maïs atteint le stade des 2 à 6 feuilles (jusqu'à 30 cm de hauteur). Le Beacon 75 WG offre une garantie de 75 % en teneur de primisulfuron-méthyl. La dose maximale s'élève à 30 g m. a./ha, le produit devant être mélangé dans un volume minimal de 200 L/ha pour la pulvérisation.

Exposition par dépôt cutané et par inhalation

Le demandeur a utilisé une étude de remplacement sur l'exposition professionnelle, réalisée avec une préparation commerciale similaire, afin d'évaluer l'exposition au Beacon 75 WG. Dans cette étude, onze travailleurs ont été suivis pendant les opérations de mélange, de transvasement et d'application de l'herbicide Amber (triasulfuron) dans onze lieux d'étude différents. Ceux-ci avaient une superficie de 32-40 ha, et les périodes de surveillance duraient de 3 à 4 h. Chacun des travailleurs effectuait toutes les tâches dans le cours d'une journée normale de travail, à l'inclusion des travaux de nettoyage et des réparations mineures du matériel. Des pièces de gaze en coton, fixées au côté extérieur des vêtements intérieurs, ont servi à la mesure du dépôt cutané. Le dépôt sur le côté extérieur des vêtements de protection a été déterminé par prélèvement et analyse de sections découpées dans les combinaisons et de pièces sur les casques. Ces travailleurs portaient des gants en néoprène pour la manutention et le mélange du produit, comme pendant les opérations de nettoyage et les réparations du matériel. L'eau de lavage des mains avant et après l'enlèvement des gants a servi à l'évaluation du dépôt sur les mains. Pour la détermination de l'exposition par inhalation, les travailleurs portaient des pompes de surveillance individuelle fixées à un tube d'échantillonnage. Un produit adsorbant logé à l'intérieur de ce tube interceptait le triasulfuron contenu dans l'air.

Des analyses portant sur la récupération dans des échantillons au champ et au laboratoire ont été réalisées sur tous les milieux d'échantillonnage. Certains échantillons prélevés au champ ayant donné une récupération < 95 %, il a été nécessaire d'appliquer un facteur de correction aux données.

Même si l'Amber est livré en sachets hydrosolubles, dans l'étude sur l'exposition des travailleurs, le produit était mesuré d'avance et remis aux travailleurs dans des pots de verre. Les chercheurs considéraient que cette façon de faire équivalait à la manutention des sachets hydrosolubles par les travailleurs.

Le dépôt cutané constitue la principale voie d'exposition (la voie respiratoire comptant très peu). Les valeurs unitaires d'exposition de l'étude de remplacement ont été ajustées en fonction d'une dose de 30 g m. a./ha et de la superficie traitable par jour par les producteurs agricoles comme par les spécialistes (soit 80 ha et 140 ha, respectivement), afin d'obtenir des estimations de l'exposition au primisulfuron-méthyl. L'exposition moyenne (cutanée et respiratoire combinées) des producteurs agricoles portant des gants pendant le mélange, le transvasement, le nettoyage et les réparations du matériel s'élève à 8,0 Fg/kg m. c. par jour. Dans les mêmes conditions, elle s'élève à 14 Fg/kg m. c. par jour chez les spécialistes.

Absorption cutanée

Les chercheurs ont administré par voie cutanée des doses nominales de 0,002 et de 0,02 mg/cm² de primisulfuron-méthyl à des rats mâles SD Charles River. Ils ont procédé à leur surveillance jusqu'à 24 h après l'administration de la dose. La peau traitée a été lavée seulement au bout de 2 h, de 4 h, de 10 h ou de 24 h, et les animaux ont été sacrifiés. Il y avait quatre animaux par dose et par intervalle de sacrifice. Un seul prélèvement d'urine, de fèces et de sang était effectué (séparément), au moment du sacrifice. La peau (traitée et environnante), la carcasse, l'eau de rinçage de la peau et le pansement (stomahésif, la couche intermédiaire métallique et le papier-filtre) ont été prélevés pour analyse. Ni l'air expiré ni des tissus individuels n'ont été prélevés. La récupération totale de la fraction radioactive aux deux concentrations employées et à tous les intervalles s'est tenue entre 95,38 et 100,31 %.

L'absorption cutanée moyenne (nombre d'essais (n) = 4) s'est chiffrée, après 2, 4, 10 et 24 h, à 22,95 %, 22,37 %, 20,86 % et 27,05 %, respectivement, chez les sujets exposés à la plus faible dose, et à 18,84 %, 21,55 %, 28,78 % et 29,18 %, respectivement, chez ceux exposés à la plus forte dose. Ces valeurs incluent la dose retenue (en pourcentage) sur la peau traitée. Étant donné que la dose la plus faible était basée sur une concentration, appliquée par pulvérisation, semblable à celles recommandées pour le Beacon 75 WG, les chercheurs ont jugé tout-à-fait approprié d'estimer l'absorption cutanée à partir des résultats obtenus avec cette dose (0,002 mg/cm²) chez les animaux sacrifiés au bout de 10 h. Chez les sujets de ce groupe, l'absorption cutanée moyenne s'élevait à 21 % (20,86 % arrondi à 21 %).

En prenant cette valeur, on évalue à 1,68 Fg/kg m. c. par jour l'exposition systémique des producteurs agricoles, et à 2,94 Fg/kg m. c. par jour celle des spécialistes.

La DSEO chez la mère, de 10 mg/kg m. c. par jour, déduite de l'étude sur la toxicité par la voie orale sur le plan du développement chez le rat, et des estimations de l'exposition systémique conduisent à des marges d'exposition de 6000 chez les producteurs agricoles et de 3400 chez les spécialistes. Les marges d'exposition sont 5 fois supérieures à celles-ci lorsqu'on retient la DSEO de 50 mg/kg m. c. par jour, déduite de l'étude sur la reproduction portant sur deux générations, 20 fois supérieures dans le cas de la DSEO de 1000 mg/kg m. c. par jour, déduite de l'étude de 21 jours sur la toxicité cutanée, et 10 fois supérieures dans celui de la DSEO de 100 mg/kg m. c. par jour, associée au retard de l'ossification dans l'étude sur le développement du rat. On considère que ces marges d'exposition sont adéquates.

3.6.2 Exposition occasionnelle

Comme l'application se fait uniquement avec du matériel de traitement au sol, et compte tenu du scénario d'utilisation agricole proposé, l'exposition occasionnelle de personnes et le risque encouru sont minimes.

3.6.3 Exposition professionnelle

Les applications se faisant tôt dans la saison (c.-à-d. après la levée du maïs, au stade des 2-6 feuilles), et la dose appliquée étant réduite (30 g m. a./ha), on considère que le risque d'exposition par retour au champ est négligeable.

4.0 Résidus

4.1 Définition des résidus visés par les limites maximales de résidus

4.1.1 Définition des résidus dans le maïs, visés par les limites maximales de résidus

Métabolisme chez les végétaux

Pour l'étude sur son métabolisme, le ¹⁴C-primisulfuron-méthyl (en formulation de poudre mouillable à 5 % m. a. [5 WP], les noyaux phényle et pyrimidinyle étant radiomarqués) a été appliqué sur du maïs de 45 cm de haut à la dose exagérée de 160 g m. a./ha (environ 5,3 fois la dose proposée). Des échantillons ont été prélevés sur les plants de maïs aux jours 20, 38, 66 et 106 suivant le traitement. Les chercheurs ont séparé les plants à maturité en grains, épis et tiges. La concentration des résidus a été mesurée par compteur à scintillations.

Peu importe la position du marqueur dans la molécule ou la durée écoulée entre le traitement et le prélèvement d'échantillons, la concentration de ¹⁴C dans les diverses parties des plants de maïs demeurait faible. Les tiges des plants à maturité contenaient de

0,017 à 0,072 ppm, les grains et les épis entre 0,004 et 0,008 ppm. Les résidus radiomarqués à l'une ou l'autre des deux positions dans les plants de maïs n'atteignaient pas 0,08 ppm, et ils atteignaient 0,014 à 0,056 ppm dans le fourrage à l'état d'ensilage et le fourrage.

La voie métabolique empruntée par le primisulfuron-méthyl dans le maïs cultivé en plein champ est semblable à celle dans le maïs cultivé en serre et traité par pulvérisation ou par injection dans la tige, ainsi que dans des cellules de maïs en culture. Les métabolites identifiés donnent à penser qu'il existe trois voies métaboliques dans le maïs, c.-à-d. l'hydroxylation des noyaux phényle et pyrimidinyle, la conjugaison des noyaux phényle et pyrimidinyle, et le clivage du pont sulfonyle. L'étude sur le métabolisme dans le maïs nous apprend que le primisulfuron-méthyl constitue le RP.

Essais avec assolement en milieu clos

Pour l'étude avec assolement en milieu clos, le primisulfuron-méthyl a été appliqué à la concentration de 160 g m. a./ha sur du maïs de 45 cm de haut, semé dans un sol loameux. Après la récolte de la première culture, le blé a été planté 103 jours post-traitement (JPT), le maïs, le soja, la betterave et la laitue, 334 JPT. L'absorption de fractions radioactives était très faible dans les cultures d'assolement. Exception faite du fourrage d'automne obtenu à partir de blé d'hiver, où la concentration des résidus était inférieure à la LQ (< 0,002 ppm), la concentration des résidus de primisulfuron-méthyl se situait sous la limite de détection (< 0,001 ppm) dans toutes les cultures. Les cultures subséquentes contenant des résidus en concentration inférieure à la LQ, il n'était pas nécessaire de pousser davantage l'identification des résidus.

Cette étude confirme que le primisulfuron-méthyl est le RP, comme l'avaient déterminé les études sur le métabolisme chez les végétaux et chez les animaux.

Stabilité à l'entreposage

Pour l'étude sur la stabilité du composé au congélateur, des échantillons de fourrage de maïs haché, de fourrage brut et de grains ont été dopés au primisulfuron-méthyl à raison de 0,2 ppm et entreposés à -15 EC pendant 23 mois. Les résidus de la matière initiale sont demeurés stables, ne manifestant aucun signe de dégradation dans aucune des matrices employées. La méthode d'analyse appliquée à la détection de ces résidus était la même que celle décrite dans la section sur les méthodes d'analyse. Des échantillons provenant de l'étude sur le métabolisme chez les végétaux et provenant d'essais supervisés sur la détermination des résidus ont été prélevés, entreposés et analysés à l'intérieur d'une période de 23 mois. Il semble peu probable que l'intégrité des résidus de primisulfuron-méthyl ait été affectée pendant l'entreposage.

4.1.2 Définition des résidus dans les aliments d'origine animale en fonction de la limite maximale de résidus

Métabolisme chez les animaux

Pour l'étude du métabolisme chez la poule, du primisulfuron-méthyl (en formulation contenant 75 % m a.) marqué sur le noyau phényle et sur le noyau pyrimidinyle a été administré quotidiennement, par voie orale, à des poules pendant huit jours consécutifs (3,0 mg/kg m. c., soit l'équivalent de 50 ppm dans la ration alimentaire). Les chercheurs ont dosé le résidu marqué au ^{14}C dans tous les échantillons (jaune d'oeuf, blanc d'oeuf, excréments, sang, peau et graisses attachées à la peau, muscles de la poitrine et de la cuisse, foie, reins, coeur et matières grasses). Ils ont utilisé la méthode de combustion de sous-échantillons jusqu'à leur transformation en $^{14}\text{CO}_2$, ou la solubilisation et la scintillographie. Cette étude établit que, peu importe la dose ou la position du marqueur, la majeure partie des résidus radiomarqués est éliminée dans les excréments (> 86 % des résidus radioactifs totaux, ou RRT). Le primisulfuron-méthyl et son métabolite hydroxylé en position 5 sont les principaux résidus trouvés dans les excréments. De faibles quantités (< 0,2 % de la dose totale) des résidus du ^{14}C -primisulfuron-méthyl ont été transférées aux tissus des sujets. Les concentrations les plus élevées de résidus radioactifs ont été mesurées dans le foie (1,9 ppm), dans les reins (0,4 ppm), dans le sang (0,2 ppm) et dans les matières grasses (0,05 ppm). Moins de 0,04 % des résidus laissés par la dose totale de ^{14}C -primisulfuron-méthyl a été transféré aux oeufs. Les chercheurs n'ont pas détecté de CO_2 et de matières volatiles.

Pour l'étude du métabolisme chez la chèvre, du primisulfuron-méthyl (en formulation contenant 75 % m a.) marqué sur le noyau phényle et sur le noyau pyrimidinyle a été administré quotidiennement, par voie orale, à des chèvres allaitantes pendant 10 jours consécutifs (3,0 mg/kg m. c., soit l'équivalent de 5 ppm dans la ration alimentaire). La majeure partie de la dose totale ingérée a été excrétée dans l'urine (78 %) et dans les fèces (19 %). Le primisulfuron-méthyl, le composé initial, était le principal composé identifié dans l'urine. Ce composé est également un constituant important des résidus dans les fèces, le foie et le lait. Le très faible taux de résidus dans les tissus est révélateur de ce que ni le composé initial ni ses produits de décomposition s'accumulent dans l'organisme. Des métabolites du type pyrimidinyle ont été décelés dans le foie et dans les fèces. La saccharine dans le foie, les fèces et l'urine constitue le métabolite identifié à partir du marqueur sur le phényle. La teneur dans le lait a plafonné en 2 jours (-0,03 ppm), ce qui correspond à moins de 0,22 % de la dose.

Ces deux études donnent à penser que le primisulfuron-méthyl n'est pas métabolisé de manière importante dans l'organisme, mais qu'il est excrété rapidement sous forme du composé initial, ne devant laisser que des résidus en quantité négligeable dans la viande, le lait ou les oeufs. Eu égard au profil similaire du métabolisme de ce composé chez la chèvre, la poule pondeuse et le rat, on définit le primisulfuron-méthyl comme étant le RP.

Stabilité à l'entreposage

Pour l'étude sur la stabilité au congélateur, les chercheurs ont dopé au primisulfuron-méthyl, à raison de 0,5 ppm, de 0,5 ppm, de 0,2 ppm et de 0,1 ppm, respectivement, des échantillons de foie de boeuf, de poitrine de volaille, d'oeufs et de lait. Les échantillons ont été entreposés à -15 EC pendant 12 mois. Dans ces conditions, les résidus du composé initial, le primisulfuron-méthyl, sont demeurés stables et ne se sont dégradés dans aucune des matrices testées. La concentration des résidus a été déterminée au moyen de la même méthode qui avait servi aux études sur l'alimentation. Elle a été évaluée et on juge qu'elle est acceptable pour la détermination des résidus de primisulfuron-méthyl dans les tissus de boeuf et de volaille, ainsi que dans les oeufs et le lait.

Les données examinées montrent que les résidus de primisulfuron-méthyl sont stables à -15 EC pendant 12 mois dans le foie de boeuf, la poitrine de volaille, les oeufs et le lait. Des échantillons des essais portant sur le métabolisme chez les animaux et des essais supervisés sur la détermination des résidus ont été prélevés, entreposés et analysés à l'intérieur de 12 mois. Il semble peu probable que l'intégrité des résidus de primisulfuron-méthyl ait été affectée pendant l'entreposage.

Étude sur l'alimentation des animaux d'élevage

Pour l'étude portant sur l'alimentation de vaches laitières, du primisulfuron-méthyl a été administré par voie orale (capsules de gélatine) à 11 Holstein et Jersey pendant un total de 28 jours. Ces doses équivalaient à 5 ppm, 25 ppm et 50 ppm (Fg primisulfuron-méthyl/g d'aliments). Le fardeau alimentaire maximal prévu étant estimé à 0,12 ppm, ces doses correspondent à 40, 200 et 400 fois ce fardeau maximal. Les chercheurs n'ont détecté (< 0,05 ppm) aucun résidu du composé initial dans les tissus, les graisses et le sang des sujets traités à une dose fortement exagérée (40 ×). Dans le lait, les résidus ne dépassaient pas 0,01 ppm, peu importe la dose administrée (40-400 ×). Le grain de maïs composait de 50 % à 80 % du régime alimentaire des laitières et du boeuf de boucherie, respectivement. Les sous-produits broyés correspondaient à 25 % et 50 % du régime alimentaire des laitières et du boeuf de boucherie, respectivement.

On ne s'attend pas à un dépassement de la concentration de 0,05 ppm avec les résidus dans le boeuf ou ses produits dérivés, attribuables à l'alimentation des animaux avec du grain de maïs ou ses produits de transformation traités au primisulfuron-méthyl à la dose proposée, soit 30 g m. a./ha. Par conséquent, il faut établir une limite maximale de résidus (LMR) de 0,1 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans le boeuf ou ses produits dérivés. Il existe une bonne cohérence entre cette LMR et celle des États-Unis (É.-U.), de 0,1 ppm pour ces denrées.

On ne s'attend pas à un dépassement de la concentration de 0,01 ppm avec les résidus dans le lait attribuables à l'alimentation des animaux avec du maïs ou des produits dérivés traités au primisulfuron-méthyl à la dose proposée. Par conséquent, il faudrait établir une LMR de 0,02 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans le lait.

Étude sur l'alimentation de la volaille

Pour cette étude, les chercheurs ont administré pendant 28 jours à 60 poules Leghorn matures blanches du primisulfuron-méthyl dans une moulée pour poudeuses commerciale traitée. Ces doses correspondaient à 0,1 ppm, 0,5 ppm et 1,0 ppm (Fg primisulfuron-méthyl/g d'aliments). Le fardeau alimentaire maximal prévu étant estimé à 0,05 ppm, ces doses correspondent à 2, 10 et 20 fois ce fardeau maximal. Les chercheurs n'ont détecté (#0,05 ppm) aucun résidu du composé initial dans les oeufs, les muscles de la poitrine, le foie ou les tissus adipeux lorsque les poules étaient traitées à des doses grandement exagérées. Le grain de maïs et ses sous-produits broyés composaient jusqu'à 80 % et jusqu'à 60 % du régime total de la volaille, respectivement.

On ne s'attend pas à un dépassement de la concentration de 0,05 ppm avec les résidus dans la volaille, ses sous-produits et les oeufs, laissée par l'alimentation des animaux avec du maïs ou ses produits de transformation traités au primisulfuron-méthyl à la dose proposée. Par conséquent, il faudrait établir une LMR de 0,1 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans la volaille, ses sous-produits et les oeufs. Il existe une bonne cohérence entre cette LMR et celle des É.-U., de 0,1 ppm pour ces denrées.

4.2 Innocuité des résidus pour les consommateurs

Essais supervisés sur la détermination des résidus

Les essais supervisés sur des cultures de maïs au champ montrent que la concentration maximale des résidus dans le grain prélevé entre 88 et 137 jours après la dernière application de Beacon 75 WP, à la dose de 40 g m. a./ha ($1,3 \times$ la dose proposée), sur les plants rendus au stade des 2 à 6 feuilles, était inférieure à 0,01 ppm. Les chercheurs n'ont pas dosé les résidus dans les sous-produits traités (fractions broyées du grain) parce que la dose exagérée qui a été employée n'a pas laissé de résidus dans le produit brut (< LQ). À la dose de 40 g m. a./ha, les chercheurs ont constaté que la concentration des résidus du primisulfuron-méthyl dans le fourrage à l'état d'ensilage, le fourrage et le fourrage brut est inférieure à 0,05 ppm (LQ). Il faudrait établir une LMR de 0,02 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans le grain de maïs. Il existe une bonne cohérence entre cette LMR et celle des É.-U., de 0,02 ppm pour cette denrée.

Dissipation des résidus

Les études sur la dissipation des résidus montrent que ceux-ci se sont dissipés en 20 à 32 jours, 53 à 72 jours et 94 à 133 jours dans le fourrage, l'ensilage et le grain du maïs, respectivement, après l'application en une dose unique de la formulation 75 WP à la concentration exagérée de 160 g m. a./ha (5,3 fois la dose recommandée au Canada). Bien que ces études n'aient pas été réalisées en conformité des directives figurant sur l'étiquette (30 g m. a./ha, une application par saison), les résultats semblent confirmer l'adoption de délais d'attente de 30 jours pour le fourrage, de 45 jours pour l'ensilage et de 88 jours pour le grain. Par conséquent, les traitements à la dose figurant sur l'étiquette

et la récolte au terme des délais d'attente recommandés ne devraient pas laisser de résidus de primisulfuron-méthyl supérieurs aux LMR recommandées.

Étude sur la transformation

Pour l'étude sur les aliments de transformation pour consommation humaine ou animale, les chercheurs ont appliqué au maïs le primisulfuron-méthyl, sous forme de formulation Beacon 75 WG, aux concentrations de 40, 120 ou 200 g m. a./ha, soit l'équivalent de 1,3, 4, et 6,7 fois la dose proposée. Ils ont traité des échantillons de grains de maïs mûrs (133 jours) pour produire un concentré d'eau de trempage, du gluten brut, de la balle (son de maïs), du gluten, de l'amidon, du tourteau/huile brute (extraction par pression continue ou par solvant) et de l'huile raffinée. Aucun résidu n'a été détecté dans les fractions transformées (< 0,01 ppm) à partir de cultures traitées à 40 g m. a./ha ou moins. Les résidus de primisulfuron-méthyl dans ces fractions seront couverts par la LMR applicable aux produits agricoles bruts, soit 0,02 ppm.

Stabilité à l'entreposage au congélateur

Pour cette étude, des échantillons de produits de transformation que sont le tourteau et l'huile de maïs ont été dopés avec du primisulfuron-méthyl (0,1 ppm) et entreposés à -18 EC pendant 14 mois. Dans ces conditions, les résidus du composé initial sont restés stables et n'ont pas montré de signes de dégradation dans aucune des deux matrices. Les résidus ont été dosés au moyen de méthodes jugées acceptables pour ces matrices.

Évaluation du risque alimentaire

Les doses journalières probables (DJP) ont été déterminées en combinant les LMR proposées pour les produits animaux et pour les produits végétaux. Une estimation du risque d'intoxication chronique est fondée sur les résultats du sondage du ministère de l'Agriculture des États-Unis, « Continuing Survey of Food Intakes by Individuals », de 1994-1996, effectué dans le cadre du modèle informatique d'évaluation de l'exposition par la voie alimentaire (Dietary Exposure Evaluation Model ou DEEM®). La DJP correspond à 10 % de la DJA (DJA = 0,1 mg/kg m. c.) dans l'ensemble de la population, à l'inclusion des enfants (nourrissons et plus vieux). Une dose aiguë de référence (DAR = 0,1 mg/kg m. c. par jour) est recommandée dans le cas des femmes en âge de procréation. L'estimation du risque alimentaire aigu faite en fonction de la sous-population correspondant à ce groupe d'âge précis (femmes de 13 ans et plus, enceintes ou allaitantes) montre que la DJP correspond à seulement 1 % de la DAR (percentile 99,9).

Par conséquent, l'usage domestique proposé pour le primisulfuron-méthyl sur le maïs ne présente de risque alimentaire inacceptable (tant dans l'eau que dans les aliments) pour aucune sous-population humaine, à l'inclusion des nourrissons, des enfants et des adultes.

4.3 Sûreté pour les travailleurs

Consulter la section 3.6.3.

4.4 Limites maximales de résidus proposées et conformité aux limites maximales de résidus existantes

4.4.1 Conformité aux limites maximales de résidus existantes au Canada

Comme il s'agit d'une nouvelle matière active, il n'existe pas de LMR.

4.4.2 Limites maximales de résidus proposées

À la lumière des données obtenues sur les résidus au Canada et aux É.-U., il est clair que la concentration des résidus de primisulfuron-méthyl dans les grains de maïs ne dépassera probablement pas 0,01 ppm. Les données portant sur le fourrage brut, le fourrage et l'ensilage montrent que la concentration ne devrait pas dépasser 0,05 ppm lorsque le primisulfuron-méthyl est utilisé conformément à l'étiquette.

À la lumière des résultats d'essais au champ présentés sur les résidus, et compte tenu de la LMR américaine de 0,02 ppm pour le grain de maïs, il est proposé d'établir une LMR de 0,02 ppm s'appliquant aux résidus de primisulfuron-méthyl dans ou sur le grain de maïs.

À la lumière des essais supervisés au champ sur les résidus, et des études sur la transformation alimentaire, il n'est pas prévu que la concentration des résidus de primisulfuron-méthyl dépasse 0,05 ppm dans les sous-produits comestibles des animaux d'élevage nourris avec du maïs traité à la dose proposée de 30 g m. a./ha. En outre, à la lumière d'études sur l'alimentation de vaches laitières et de la volaille nourries avec du maïs traité à la dose proposée de 30 g m. a./ha., il n'est pas prévu que la concentration des résidus de primisulfuron-méthyl associés à l'alimentation dépasse 0,05 ppm dans le boeuf, les sous-produits du boeuf, la volaille, les produits de transformation de la volaille et les oeufs. Par conséquent, il faudrait établir une LMR de 0,1 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans la viande et les sous-produits de viande d'animaux d'élevage, dans la volaille et dans les oeufs. Il existe une bonne cohérence entre cette LMR et celle des É.-U., de 0,1 ppm pour ces denrées.

Il n'est pas prévu que la concentration des résidus de primisulfuron-méthyl dépasse 0,01 ppm dans le lait d'animaux alimentés avec du maïs traité à la dose proposée. Par conséquent, il faudrait établir une LMR de 0,02 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans le lait. Il existe une bonne cohérence entre cette LMR et celle des É.-U., de 0,02 ppm pour le lait.

4.5 Proposition de limites maximales de résidus à l'importation

Les LMR sur ou dans le grain de maïs proposées au Canada sont identiques aux LMR américaines.

4.6 Matière à écarts, le cas échéant, relativement aux conclusions sur des limites maximales de résidus proposées ou établies

La Commission du Codex alimentarius n'a pas fixé de LMR pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans ou sur les produits animaux ou végétaux.

5.0 Comportement et devenir dans l'environnement

5.1 Comportement et devenir dans le sol

La chimie et le devenir dans le sol du primisulfuron-méthyl ont été étudiés au laboratoire et au champ. Ces études ont été effectuées en utilisant du primisulfuron-méthyl marqué au ¹⁴C sur les noyaux phényle et/ou pyrimidinyle. L'hydrolyse ne constitue pas une voie importante de dissipation de ce composé en milieu neutre ou alcalin, mais qui gagnerait de l'importance dans les sols plus acides, au pH approchant de 5. La phototransformation de ce composé ne constitue pas une voie importante de dissipation. La biotransformation constitue une voie importante de sa transformation dans des conditions aérobies et anaérobies. Les études sur la mobilité réalisées au laboratoire indiquent que le primisulfuron-méthyl est susceptible d'être entraîné dans le sol. Toutefois, les études de dissipation au champ, en milieu terrestre, indiquent qu'il est peu susceptible d'être lessivé.

5.1.1 Phototransformation dans le sol

La phototransformation du primisulfuron-méthyl a été étudiée sur un loam sableux acide à des doses équivalent à 10,6 et à 11,0 kg m. a./ha. Les résultats obtenus avec des composés radiomarqués en position phényle et en position pyrimidinyle ont été similaires. La demi-vie de phototransformation du primisulfuron-méthyl sur le sol a été de 24,1 et de 24,2 jours pour les échantillons éclairés et de 26,0 jours pour ceux conservés à l'obscurité.

Le total du CO₂ et des composés volatils correspondait à 3,1 et à 6,9 % de la radioactivité appliquée aux échantillons éclairés et aux témoins, respectivement. Le CGA-120844 (sulfonamide de 2-carboxyméthylbenzène, 43,9 % de la radioactivité appliquée) et le CGA-171683 (2-amino-4,6-bis(difluorométhoxy)-pyrimidine, 37,9 %) étaient les principaux produits de transformation. Les substances inconnues correspondaient à 1,1 % de la radioactivité appliquée.

Même si le primisulfuron-méthyl appliqué sur le sol est phototransformé, ce ne sera pas une voie importante de transformation de ce composé dans le milieu.

5.1.2 Biotransformation dans les sols aérobies

La biotransformation du primisulfuron-méthyl a été étudiée sur un an avec des loams sableux en conditions aérobies, à des doses équivalant à 3,6 et à 10,2 mg m. a./kg de sol sec. Le dégagement total de CO₂ correspondait à environ 2,1-11,7 % de la radioactivité appliquée. Le primisulfuron-méthyl est légèrement à modérément persistant dans le sol, le temps de dissipation à 50 % (TD₅₀) variant entre 31 et 62 jours.

Le CGA-171683 (88,6 % de la radioactivité appliquée), la saccharine et le CGA-27913 (sulfimide *O*-benzoïque, 23,1 %), le CGA-191429 (acide primisulfonique, 14,6 %) et le CO₂ (11,7 %) étaient les principaux produits de transformation. Le CGA-177288 (*O*-sulfonamide de l'acide benzoïque, 6,7 % de la quantité appliquée), le CGA-120844 (3,9 %) et des composés inconnus (6,9 %) constituaient les produits de transformation mineurs.

À la fin de la période d'incubation, 49,5 % et 35,7 % de la radioactivité appliquée (marquage du noyau phényle) se retrouvaient dans des résidus fixés et extractibles, respectivement. Les pourcentages correspondants dans les expériences avec marquage du noyau pyrimidinyle étaient de 7,4 % et de 79,8 %, respectivement.

La biotransformation constitue une importante voie de transformation du primisulfuron-méthyl dans les sols en conditions aérobies.

5.1.3 Biotransformation dans les sols anaérobies

La biotransformation du primisulfuron-méthyl a été étudiée sur 90 jours avec des loams sableux en conditions anaérobies, à des doses équivalant à 3,6 et à 10,2 mg m. a./kg de sol sec. Les 30 premiers jours de l'étude se sont déroulés dans des conditions aérobies, les 60 suivants dans des conditions anaérobies. Le dioxyde de carbone produit correspondait à environ 0,2 % de la matière appliquée. Le primisulfuron-méthyl est modérément persistant dans le sol en conditions anaérobies, le TD₅₀ prenant les valeurs de 50-88 jours.

Le CGA-171683 (71,1 % de la radioactivité appliquée) et le CGA-27913 (32,2 %) étaient les principaux produits de transformation. Le CGA-120844 (9,0 % de la quantité appliquée) et le CGA-177288 (5,7 %) constituaient les produits de transformation mineurs.

À la fin de la période d'incubation, 6,5 % et 89,2 % de la radioactivité appliquée (marquage du noyau phényle) se retrouvait dans des résidus fixés et extractibles, respectivement. Les pourcentages correspondants dans les expériences avec marquage du noyau pyrimidinyle étaient de 11,8 % et de 92,7 %, respectivement.

La biotransformation constitue une importante voie de transformation du primisulfuron-méthyl dans les sols en conditions anaérobies.

5.1.4 Mobilité

Les chercheurs ont étudié les caractéristiques de l'adsorption et de la désorption du ^{14}C -primisulfuron-méthyl, du CGA-120844 marqué au ^{14}C sur le noyau phényle, du CGA-171683 marqué au ^{14}C sur le noyau pyrimidinyne, du CGA-177288 marqué au ^{14}C sur le noyau phényle, du CGA-191429 marqué au ^{14}C sur le noyau phényle et du CGA-27913 marqué au ^{14}C sur le noyau phényle. Ils ont effectué leurs essais sur quatre sols (sable à pH 6,5, argile à pH 5,9, loam sableux à pH 7,5, loam à pH 6,7) des É.-U. Les coefficients d'adsorption K_d et K_{co} de ces six composés ont pris des valeurs comprises entre 0 et 2,1 et entre 0 et 74,5, respectivement¹.

Le faible coefficient d'adsorption observé nous apprend que le primisulfuron-méthyl et cinq de ses produits de transformation sont faiblement fixés au sols sableux, argileux, de loam sableux et loameux. Dans les sols testés, la mobilité du primisulfuron-méthyl, du CGA-191429, du CGA-177288 et du CGA-27913 est très élevée, celle du CGA-120844 est élevée à très élevée, et celle du CGA-171683 est modérée à élevée. Le K_d et le K_{co} de désorption ont pris des valeurs supérieures à celles des K_d et K_{co} d'adsorption, indiquant en cela que ces composés ne sont pas facilement désorbés lorsqu'ils ont été adsorbés.

Le comportement au lessivage du primisulfuron-méthyl marqué au ^{14}C sur le noyau phényle a été étudié dans quatre sols non vieillis des É.-U. (sable, loam sableux, loam argileux, loam) en colonnes de 30 cm de sol. À la fin des trois jours de lessivage, 50 % à 100 % de la radioactivité appliquée a été récupéré dans les lessivats. Elle était distribuée dans toute la colonne. Les chercheurs n'ont pas identifié les produits de transformation. À la fin de l'étude, le bilan massique se chiffrait à 92,6 %.

Dans une étude sur un sol âgé, des chercheurs ont étudié le comportement au lessivage du primisulfuron-méthyl et de ses produits de transformation dans un loam sableux des É.-U. en colonnes de 30 cm de sol. Ils ont appliqué 8,5 et 8,9 mg m. a./kg sol et ont laissé vieillir le sol pendant 30 jours dans des conditions aérobies à 25 EC et à 75 % d'humidité. À la fin de l'étude, le bilan massique s'établissait à 96 % et à 99 %.

À la fin de la période de lessivage, d'une durée de trois jours, 83,1 % de la radioactivité appliquée par marquage du noyau pyrimidine et 85,6 % de la radioactivité appliquée par marquage du noyau phényle a été retrouvé dans les lessivats. La quantité de primisulfuron-méthyl trouvée dans les lessivats s'élevait à 81,2 % de la quantité appliquée par marquage du noyau phényle et 78,5 % de la radioactivité appliquée par marquage du noyau pyrimidine. Le CGA-27913 (2,4 % de la radioactivité appliquée), une fraction co-éluee de CGA-191429 et de CGA-177288 (1,7 %), le CGA-120844 (0,2 %), le CGA-171683 (0,2 %) et des substances inconnues (2,3 %) constituaient les produits de transformation détectés dans les lessivats.

¹ Le coefficient d'adsorption K_d est le rapport entre la concentration dans la phase sol et celle dans la phase aqueuse, dans les conditions d'essai, et le coefficient d'adsorption K_{co} établit un lien entre le K_d et la teneur en carbone d'origine organique dans le sol.

Les analyses des colonnes par sections ont montré que la plus grande partie des résidus radioactifs restant dans la colonne est concentrée dans la couche superficielle du sol, soit 7,4 % de la radioactivité appliquée par marquage du noyau phényle et 11,4 % de la radioactivité appliquée par marquage du noyau pyrimidine retrouvés dans la couche de 0-2,5 cm. La quantité de primisulfuron-méthyl trouvée dans la couche superficielle de sol correspondait à 0,23 % de la radioactivité appliquée par marquage du noyau phényle et à 8,96 % de la radioactivité appliquée par marquage du noyau pyrimidine. Une fraction co-éluee de CGA-191429 et de CGA-177288 (1,5 % de la radioactivité appliquée), le CGA-171683 (0,8 %), le CGA-120844 (0,5 %), le CGA-27913 (0,3 %) et des substances inconnues (0,2-0,5 %) constituaient les produits de transformation détectés dans la couche superficielle de sol.

Ces résultats signifient que le primisulfuron-méthyl, le CGA-27913 ainsi que le CGA-191429 et le CGA-177288 risquent très fortement d'être lessivés des loams sableux.

Les études portant sur le lessivage dans des colonnes de sol âgé ou non nous apprennent que les résidus de primisulfuron-méthyl risquent fortement d'être lessivés des sables, des loams sableux, des loams argileux et des loams. Ces résultats concordent avec ceux des études sur l'adsorption et la désorption.

5.1.5 Études au champ de dissipation dans les sols

Ces études au champ de dissipation dans les sols nous apprennent que le primisulfuron-méthyl risque peu d'être entraîné par lessivage dans l'eau souterraine et qu'il est légèrement persistant. Cependant, les études au laboratoire sur l'adsorption et la désorption ainsi que sur le lessivage dans les colonnes de sol indiquent que ce composé et ses produits de transformation risquent fortement d'être entraînés par lessivage hors des sols utilisés pour les essais. Elles indiquent aussi que le primisulfuron-méthyl est légèrement à modérément persistant.

Les chercheurs ont procédé à des essais d'accumulation et de dissipation du primisulfuron-méthyl sur des parcelles de sol dénudées dans trois endroits du sud de l'Ontario (Springbank, Strathroy et London), d'une durée d'environ 300 jours. Les textures des sols y étaient, respectivement, le loam, le sable loameux et le loam limoneux. Les précipitations ont été supérieures à la moyenne de 30 ans, la température dans la normale. Le primisulfuron-méthyl s'est dissipé, à partir de concentrations maximales de 10,3-15,9 Fg m. a./kg sol (18,5-32,7 % de la radioactivité appliquée) au jour 0 après le traitement (à une profondeur de 0-15 cm) jusqu'à un maximum de 0,53 Fg m. a./kg sol (0,77 % de la radioactivité appliquée) au bout d'environ 90 jours post-traitement, et jusqu'à n'être plus détectable après environ 300 jours post-traitement (< 0,05 Fg m. a./kg sol). À la fin de l'étude, les chercheurs n'ont détecté aucune quantité résiduelle. Dans les conditions au champ, dans le sud de l'Ontario, le primisulfuron-méthyl était non persistant à légèrement persistant (TD_{50} de 9,5-21 jours et temps de dissipation à 90 % [TD_{90}] de 31,5-70,2 jours). Ces résultats ne concordent pas avec ceux d'études au

laboratoire sur la biotransformation dans le sol, qui indiquaient que le primisulfuron-méthyl était légèrement à modérément persistant. Même si un bilan massique n'a pas été réalisé, les études au champ indiquent que jusqu'à 73 % du produit en excès de la dose nominale de 40 g m. a./ha a été appliqué.

Les chercheurs ont détecté deux produits de transformation (qui se sont formés par clivage du pont sulfonyle, comme par hydrolyse), soit le CGA-120844 (79 % de la radioactivité appliquée) et le CGA-171683 (13 %). Ces résultats ne concordent pas avec ceux des études au laboratoire sur la biotransformation indiquant que le CGA-171683 constituait le principal produit de transformation (88,6 % de la radioactivité appliquée), en présence de CGA-27913 (23,1 %), de CGA-191429 (14,6 %) et de CO₂ (11,7 %).

Les chercheurs ont surtout détecté les résidus du primisulfuron-méthyl et de ses principaux produits de transformation, le CGA-120844 et le CGA-171683, dans la tranche de 0 à 10 cm de sol (les résidus totaux détectés dans cette tranche correspondant plus ou moins à la totalité de la quantité récupérée). Ces composés seraient donc peu mobiles.

Ces résultats signifient que le primisulfuron-méthyl et ses produits de transformation risquent très peu d'être entraînés par lessivage et de contaminer l'eau souterraine dans les conditions observées sur le terrain au Canada.

Deux études au champ ont été réalisées au Wisconsin (É.-U.) Dans la première, le TD₅₀ et le TD₉₀ se sont chiffrés à approximativement 11 et 150 jours, respectivement. Le primisulfuron-méthyl s'est dissipé, à partir d'une concentration maximale de 10,5-24 Fg m. a./kg sol (59-135 % de la radioactivité appliquée) au jour 0 après le traitement (à une profondeur de 0-15 cm) jusqu'à 0,8 Fg m. a./kg sol (4,8 % de la radioactivité appliquée) au bout d'environ 274 jours post-traitement. À la fin de l'étude (soit 274 jours), la quantité résiduelle totale de primisulfuron-méthyl correspondait à 1,2 % de la quantité appliquée. Les chercheurs n'ont pas tenu compte des produits de transformation. Les résidus de primisulfuron-méthyl ont été principalement détectés dans la tranche de 0 à 15 cm de sol (initialement 93 % de la concentration prévue dans l'environnement [CPE] dans le sol). Sur l'ensemble de la durée de l'étude, 10-33 % de la quantité appliquée a été décelé dans la tranche de 15-30 cm et 7-9 % dans celle de 30-75 cm. Cela montre que les résidus sont peu mobiles. Ces résultats au champ ne concordent pas avec ceux d'études au laboratoire sur la mobilité. L'absorption par les végétaux n'a pas été mesurée. Même si un bilan massique n'a pas été réalisé, cette étude indique qu'environ 93 % de la dose nominale de 40 g m. a./ha a été appliqué.

Dans la deuxième étude américaine, le TD₅₀ et le TD₉₀ se sont chiffrés à approximativement 2,5 et 20 jours, respectivement. Le primisulfuron-méthyl s'est dissipé, à partir de concentrations maximales de 17-41 Fg m. a./kg sol (95-229 % de la quantité appliquée) au jour 0 après le traitement (à une profondeur de 0-15 cm) jusqu'à un maximum de 0,6 Fg m. a./kg sol (3,3 % de la radioactivité appliquée) au bout d'environ 92 jours post-traitement, et jusqu'à n'être plus détectable au jour 274 post-traitement. À

la fin de l'étude, les chercheurs n'ont détecté aucune quantité résiduelle. Les chercheurs n'ont pas tenu compte des produits de transformation.

Les résidus de primisulfuron-méthyl ont été principalement détectés dans la tranche de 0 à 15 cm de sol (les résidus totaux détectés dans cette tranche correspondant plus ou moins à la totalité de la quantité récupérée), 9-11 % de la radioactivité appliquée a été décelé dans la tranche de 15-45 cm. Cela est révélateur d'une mobilité minimale. L'absorption par les végétaux n'a pas été mesurée. Même si un bilan massique n'a pas été réalisé, les résultats indiquent que jusqu'à 129 % du produit en excès de la dose nominale de 40 g m. a./ha a été appliqué.

Des chercheurs ont réalisé une étude prospective sur l'eau souterraine en Indiana, É.-U. Des lacunes ont été observées relativement à la détection et à la stabilité à l'entreposage. En outre, les résultats lysimétriques concernant le CGA-27913 et le CGA-177288 indiquent une contamination antérieure au commencement de l'application et dans les échantillons subséquents. Les principaux produits de transformation détectés dans l'étude au laboratoire sur l'hydrolyse, le CGA-120844 et le CGA-171683, n'ont pas été détectés dans les échantillons d'eau provenant des lysimètres. Toutefois, le CGA-171683 a été détecté dans des échantillons de sol provenant de la tranche 0-15 cm. Un produit de transformation identifié dans les études au laboratoire sur la biotransformation dans le sol, le CGA-191429, n'a pas été détecté dans les échantillons de sol prélevés sur le terrain servant aux essais. Même s'il est établi dans les études au laboratoire que le primisulfuron-méthyl et ses produits de transformation sont très mobiles, il demeure qu'ils n'ont pas été détectés à plus de 15 cm de profondeur dans le sol. Cela pourrait être attribuable à la brièveté de la demi-vie du primisulfuron-méthyl (de l'ordre de 6 jours dans la tranche de 0-15 cm de sol). Toutefois, des études au laboratoire ont indiqué que le TD_{50} de la transformation dans les sols aérobies varie entre 31 et 62 jours. Les données sur l'absorption du primisulfuron-méthyl par les plantes n'ont pas été recueillies. Celle-ci a pu contribuer à l'abaissement du TD_{50} jusqu'aux valeurs observées sur le terrain.

5.1.6 Concentration prévue dans l'environnement

La CPE de primisulfuron-méthyl (dans le sol) a été calculée en prenant comme hypothèses une masse volumique du sol de 1,5 g/cm³, une profondeur de sol de 15 cm et un scénario selon lequel la dose maximale recommandée sur l'étiquette, au Canada, s'élevant à 30 g m. a./ha, est appliquée en une fois sur le sol. Les chercheurs ont estimé à 0,013 mg m. a./kg sol sec la CPE immédiatement après l'application.

5.2 Comportement et devenir dans les systèmes aquatiques

La chimie et le devenir dans l'environnement du primisulfuron-méthyl (dans les systèmes aquatiques) ont été étudiés au laboratoire. Les études ont été réalisées avec du primisulfuron-méthyl marqué au ¹⁴C dans le noyau phényle ou dans le noyau pyrimidinyle. Les résultats montrent que l'hydrolyse ne constitue pas une importante voie de transformation dans l'eau à pH neutre et alcalin, mais gagne en importance près du

pH 5. La phototransformation du primisulfuron-méthyl dans l'eau ne constitue pas une voie importante de dissipation dans l'environnement. Il s'est produit de la biotransformation dans l'eau d'étangs et de cours d'eau, et on considère que le primisulfuron-méthyl est légèrement à modérément persistant dans les systèmes aquatiques aérobies. Une proportion importante de la radioactivité appliquée a passé de l'eau aux sédiments. Ce résultat ne concorde pas avec les études sur l'adsorption et la désorption, celles-ci indiquant qu'il devrait s'en produire très peu.

5.2.1 Hydrolyse

Les chercheurs ont étudié l'hydrolyse du primisulfuron-méthyl à l'obscurité et à 25 EC, en solutions aqueuses tamponnées stériles de pH 5, de pH 7 et de pH 9. Les TD_{50} de la substance à l'essai marquée sur le noyau phényle étaient de 25 et de 560 jours aux pH 5 et 7, respectivement. Avec la substance marquée sur le noyau pyrimidinyle, ils étaient de 26 et de 990 jours, respectivement. Le primisulfuron-méthyl ne s'est pas hydrolysé à pH 9. Le CGA-120844 (46,8 % de la radioactivité appliquée) et le CGA-171683 (43,4 %) étaient les principaux produits de transformation.

À pH neutre ou basique, l'hydrolyse ne constitue pas une voie importante de transformation du primisulfuron-méthyl dans l'environnement, mais gagne en importance près du pH 5.

5.2.2 Phototransformation dans l'eau

Les chercheurs ont étudié à 23-24 EC la phototransformation du primisulfuron-méthyl marqué sur le noyau phényle en solutions aqueuses tamponnées stériles de pH 5, 7 et 9, à une concentration initiale de 5-6,7 mg/L dans des conditions naturelles d'ensoleillement, pendant 30 jours. La phototransformation en milieu aqueux de la substance à l'essai marquée au ^{14}C sur le noyau pyrimidinyle a également été étudiée à pH 9, à la concentration initiale de 6,18 mg/L dans des conditions naturelles d'ensoleillement pendant 30 jours. La demi-vie du primisulfuron-méthyl s'élevait à 20,6 et à 248 jours aux pH 5 et 7, respectivement, mais n'a pas pu être déterminée à pH 9. Le taux de transformation a été similaire à tous les pH dans les échantillons témoins et dans les échantillons éclairés. Par conséquent, la transformation a été attribuée à l'hydrolyse, la photolyse ayant une importance très secondaire. Le bilan massique était de 98,7-105,4 % et de 99,5-103,6 % dans les échantillons éclairés et dans les échantillons témoins, respectivement.

Ces échantillons ont dégagé du CO_2 et des composés volatils en quantité négligeable. Le CGA-120844 (54,6 % de la radioactivité appliquée) et le CGA-27913 (10,2 %) étaient les principaux produits de transformation. Deux produits de transformation d'importance mineure ont été détectés, soit le CGA-171683 (2,0 % de la radioactivité appliquée) et le CGA-191429 (0,7 %). Ces résultats contrastent avec ceux des études sur l'hydrolyse où le CGA-120844 (46,8 % de la radioactivité appliquée) et le CGA-171683 (43,4 %)

constituaient les principaux produits de transformation. Le CGA-27913 (7,6 %) constituait un produit de transformation d'importance mineure.

La phototransformation ne constitue pas une voie importante de transformation du primisulfuron-méthyl dans l'environnement aquatique.

5.2.3 Biotransformation aérobie en milieu aquatique

Les chercheurs ont étudié la biotransformation du primisulfuron-méthyl dans des systèmes de sédiments/eau d'étangs et de cours d'eau en conditions aérobies à 20 EC, en appliquant des doses équivalant à 100 g m. a./ha. Les TD₅₀ du primisulfuron-méthyl marqué sur le noyau phényle étaient de 39 et 43 jours dans l'eau d'étang et de cours d'eau, respectivement, et de 94 et 47 jours dans les sédiments d'étang et de cours d'eau, respectivement. Les TD₉₀ correspondants étaient de 128 et 142 jours, et de 311 et 155 jours. Les TD₅₀ du primisulfuron-méthyl marqué sur le noyau pyrimidinyle étaient de 15 et 50 jours dans l'eau d'étang et de cours d'eau, respectivement, et de 20 et 57 jours dans les sédiments d'étang et de cours d'eau, respectivement. Les TD₉₀ correspondants étaient de 65 et 167 jours, et de 165 et 190 jours.

Le total du CO₂ et de composés volatils dégagé au cours des 273 jours d'incubation correspondait à 15,0 % de la radioactivité appliquée (sur le noyau pyrimidinyle) et à 41,0 % (sur le noyau phényle) dans le système d'eau courante. Dans l'autre système, les valeurs correspondantes étaient de 18,1 % et de 48,5 %. Par conséquent, la minéralisation sous forme de CO₂ constitue une voie importante de dissipation du primisulfuron-méthyl dans les systèmes sédiments/eau d'étangs et de cours d'eau.

Dans l'eau courante, le CGA-191429 (32,0-44,0 % de la radioactivité appliquée), le CO₂ et les composés volatils (15,0-41,0 %), le CGA-239771 (2-urée-4,6-bis(difluorométhoxy)-pyrimidine, 25,2 %) et des fractions inconnues (6,7-12,8 %) constituaient les principaux produits de transformation. Le CGA-171683 (3,9 % de la radioactivité appliquée), la saccharine, le CGA-147087 (sulfimide *O*-benzoïque, 2,4 %), le CGA-177288 (2,2 %) et le CGA-219741 (3-(4,6-bis(difluorométhoxy)-pyrimidin-2-yl)-1-(2-méthoxycarbonyl-5-hydroxy-phénylsulfonyl)-urée, 4 %) constituaient des produits de transformation d'importance mineure.

Dans l'eau dormante, le CGA-191429 (52,4-54,1 % de la radioactivité appliquée), le CO₂ et les composés volatils (18,1-48,4 %), le CGA-2239771 (16,5 %) et des fractions inconnues (11,1-12,7 %) constituaient les principaux produits de transformation. Le CGA-177288 (9,2 % de la radioactivité appliquée), le CGA-171683 (4,8 %), le CGA-147087 (4,0 %) et le CGA-219741 (0,9 %) constituaient des produits de transformation d'importance mineure.

Une proportion importante de la radioactivité appliquée (29,3 % et 45,9 % dans l'eau courante, et 37,6 % et 55,7 % dans l'eau dormante) a passé de l'eau aux sédiments. Le taux maximal sédiments/eau de résidus marqués au ¹⁴C sur le noyau phényle s'est élevé à

2,87 dans le système d'étang et à 0,598 dans le système d'eau vive. Dans le cas des résidus marqués au ^{14}C sur le noyau pyrimidinyle, il se chiffrait à 2,79 et à 1,10. Ces résultats ne concordent pas avec ceux des études sur l'adsorption et la désorption, qui témoignaient d'un passage limité dans les sédiments.

Dans les sédiments des cours d'eau, le CGA-239771 (33,0 % de la radioactivité appliquée) constituait le principal produit de transformation. Le CGA-171683 (2,3 %), le CGA-147087 (2,3 %), des fractions inconnues (1,5-1,9 %), le CGA-177288 (1,2 %) et le CGA-120844 (0,8 %) constituaient des produits de transformation d'importance mineure.

Dans les sédiments d'étang, le CGA-239771 (37,1 % de la radioactivité appliquée) et le CGA-191429 (13,4-17,0 %) constituaient les principaux produits de transformation. Des fractions inconnues (4,2-6,8 % de la radioactivité appliquée), le CGA-177288 (3,1 %), le CGA-147087 (2,6 %), le CGA-171683 (1,8 %) et le CGA-120844 (1,0 %) constituaient des produits de transformation d'importance mineure.

On considère que le primisulfuron-méthyl est légèrement à modérément persistant dans les systèmes de sédiments/eau d'étangs et de cours d'eau. La biotransformation constitue une importante voie de transformation du primisulfuron-méthyl dans ces systèmes en conditions aérobies.

5.2.4 Concentration prévue dans l'environnement

Aspersion directe

Selon les hypothèses d'une dose de 30 g m. a./ha et d'un plan d'eau profond de 30 cm soumis à une aspersion directe, la CPM du primisulfuron-méthyl (dans l'eau) immédiatement après l'application de Beacon 75 WG est estimée à 0,01 mg m. a./L. Ce scénario est utilisé pour obtenir une première approximation de la CPE dans des systèmes aquatiques. Au besoin, des corrections sont apportées pour tenir compte de la dérive possible.

Ruissellement

L'estimation des pertes saisonnières par ruissellement, suite à l'application d'une formulation mouillable de primisulfuron-méthyl (Beacon 75 WG) doit s'élever à 2-5 % ou moins de la quantité appliquée. Avec l'hypothèse d'un scénario selon lequel un bassin hydrographique de 100 ha est traité une fois avec le Beacon 75 WG à la dose maximale au Canada, soit 30 g m. a./ha, selon lequel 2 à 5 % de la quantité appliquée se distribue par entraînement avec l'eau de ruissellement dans une tranche d'eau de 30 cm, et que l'étang a une superficie de 1 ha, la CPE s'élève à 0,02-0,05 mg m. a./L d'eau.

6.0 Effets sur les espèces non ciblées

6.1 Effets sur des espèces terrestres non ciblées

6.1.1 Avifaune sauvage

Les chercheurs ont évalué sur 21 jours l'effet du primisulfuron-méthyl sur des colins de Virginie (*Colinus virginianus*) âgés de 10 à 17 mois. Ils ont administré ce produit aux sujets sous forme d'une seule dose orale, par gavage, aux concentrations de 1470 et de 2150 mg m. a./kg m. c. Peu importe la dose, aucune mortalité ni aucun effet subléthal sont apparus. Prenant la mortalité pour critère, la DSEO et la DL₅₀ du primisulfuron-méthyl chez le colin de Virginie sont de 2150 et > 2150 mg m. a./kg m. c., respectivement. On considère que le primisulfuron-méthyl est pratiquement non toxique pour le colin de Virginie qui y serait exposé de manière aiguë par voie orale.

Ils ont évalué sur 21 jours la toxicité aiguë du primisulfuron-méthyl par la voie orale chez des canards colvert (*Anas platyrhynchos*) âgés de 10 mois. Ils ont administré ce produit aux sujets sous forme d'une seule dose orale, par gavage, aux concentrations de 1470 et de 2150 mg m. a./kg m. c. Peu importe la dose, aucune mortalité ni aucun effet subléthal sont apparus. Prenant la mortalité pour critère, la DSEO et la DL₅₀ du primisulfuron-méthyl chez le colvert sont de 2150 et > 2150 mg m. a./kg m. c., respectivement. On considère que le primisulfuron-méthyl est pratiquement non toxique pour le canard colvert qui y serait exposé de manière aiguë par voie orale.

Ils ont évalué sur 8 jours les effets du primisulfuron-méthyl chez des colins de Virginie âgés de 13 jours. Ils ont administré ce produit dans les aliments aux doses de 312, 625, 1250, 2500 et 5000 mg m. a./kg ration alimentaire. Prenant la mortalité pour critère, la CSEO et la CL₅₀ du primisulfuron-méthyl sont de 2500 et > 5000 mg m. a./kg aliments, respectivement. La CSEO applicable à la consommation d'aliments et au gain de m. c. s'est chiffrée à 625 et à 2500 mg m. a./kg aliments, respectivement. On considère que le primisulfuron-méthyl est pratiquement non toxique pour le colin de Virginie qui y serait exposé dans son alimentation.

Ils ont évalué sur 8 jours la toxicité par le régime alimentaire du primisulfuron-méthyl chez des colverts de huit jours. Ils ont administré ce produit dans les aliments aux doses de 312, 625, 1250, 2500 et 5000 mg m. a./kg ration alimentaire. Prenant la mortalité pour critère, la CSEO et la CL₅₀ du primisulfuron-méthyl sont de 2500 et > 5000 mg m. a./kg aliments, respectivement. La CSEO applicable à la consommation d'aliments et au gain en m. c. s'est chiffrée à 5000 mg m. a./kg aliments dans les deux cas. On considère que le primisulfuron-méthyl est pratiquement non toxique pour le canard colvert qui y serait exposé dans son alimentation.

Dans le cadre d'une étude sur la reproduction aviaire d'une durée de 20 semaines, ils ont évalué les effets du primisulfuron-méthyl de qualité technique sur des colverts de 24 semaines. Ils ont administré ce produit dans les aliments aux doses de 20, 100 et

500 mg m. a./kg aliments. Ils ont étudié toute une série de paramètres toxicologiques chez les parents et aux stades de l'oeuf, de l'embryon et du jeune. Prenant la toxicité chez les parents et celle sur le plan de la reproduction, ils ont déterminé que la CSEO associée au primisulfuron-méthyl chez le colvert se chiffrait à 500 mg m. a./kg aliments.

6.1.2 Abeille

Dans le cadre d'une étude sur la toxicité aiguë par contact, les chercheurs ont exposé des abeilles domestiques (*Apis mellifera*) au primisulfuron-méthyl administré par application topique à des doses de 13-100 Fg m. a./abeille. Le seul cas de mortalité est celui d'une abeille appartenant à un groupe de témoins négatifs. La DSEO et la DL₅₀ ont pris les valeurs de 100 et >100 Fg m. a./abeille, respectivement. Par conséquent, le primisulfuron-méthyl est jugé être relativement non toxique pour l'abeille domestique.

6.1.3 Lombric

Dans le cadre d'une étude sur la toxicité aiguë, les chercheurs ont exposé des lombrics (*Eisenia foetida*) au primisulfuron-méthyl, à des doses équivalant à 141-2250 kg m. a./ha dans des sols artificiels. Prenant la survie comme critère, ils ont évalué la CSEO 14 jours et la CL₅₀ à 250 et > 1000 mg m. a./kg sol, respectivement. Prenant la perte de m. c. et la flaccidité comme critères, ils ont évalué la CSEO 14 jours et la CL₅₀ à 125 et > 1000 mg m. a./kg sol, respectivement. Par conséquent, le primisulfuron-méthyl est jugé être non toxique pour le lombric jusqu'à la concentration de 125 mg m. a./kg sol.

6.1.4 Végétaux non visés

Une étude sur la germination de semences et la levée de semis a indiqué que le traitement au primisulfuron-méthyl a réduit de façon importante la germination des plants de laitue, de carotte et de tomate. Les graines de seigle et d'oignon n'ont pas germé. Il y a eu formation de radicules à partir de certaines graines de laitue, mais aucune n'a dépassé 5 mm de longueur. Par conséquent, les chercheurs ont considéré que ces semences n'ont pas germé. La réduction de la longueur des radicules a varié entre 29 % pour le soja et 100 % pour le seigle.

Quant à la levée des semis, le traitement a abaissé de plus de 25 % le nombre de semis de seigle à lever. Bon nombre de plants ont levé plus lentement dans le sol traité et étaient morts ou finissaient de s'étioler trois semaines après le traitement. La longueur des pousses et la masse à l'état frais de tous les plants testés étaient inférieures de plus de 25 % en comparaison des témoins. L'effet sur la longueur des pousses allait d'une réduction de 100 % chez la tomate à 60 % chez le concombre. La baisse de la masse à l'état frais variait entre 93 % chez la tomate et 62 % chez le soja.

Toutes les plantes testées ayant souffert du traitement dans une mesure supérieure à 25 %, en comparaison des témoins, une étude de niveau II a été réalisée. Cette nouvelle étude a révélé que les différents paramètres étaient affectés de manière variable par l'herbicide.

La levée des semis était plus sensible à l'effet du primisulfuron-méthyl que la germination des semences. Des paramètres mesurés (pourcentage de germination des semences, longueur des radicules, pourcentage de levée, cote de phytotoxicité, hauteur des semis, masse sèche des semis qui ont levé), le dernier paramètre indiqué s'est révélé être le plus sensible à cet herbicide. La CSEO, la concentration efficace à 25 % (CE_{25}) et la concentration efficace à 50 % ont été calculées à partir de l'analyse par la méthode des probits par espèce végétale, et appliquée à la germination des semences et à la levée des semis.

À comparer à la levée, la germination s'est montrée assez peu sensible aux applications de primisulfuron-méthyl. La CSEO varie entre 4,6 g m. a./ha pour l'oignon et 148 g m. a./ha pour le soja, le concombre et le maïs. Des espèces testées, ces trois dernières sont les moins sensibles au primisulfuron-méthyl, l'oignon l'étant le plus. Quant à la levée, la CSEO varie entre 0,17 g m. a./ha pour la carotte et le chou, et 2,78 g m. a./ha pour le soja, la tomate et le maïs. Ces trois dernières sont les moins sensibles au primisulfuron-méthyl, la carotte et le chou l'étant le plus.

Les chercheurs ont effectué des études de phytotoxicité sur des végétaux non ciblés pour déterminer l'effet du primisulfuron-méthyl sur le plan de la vigueur végétative de six dicotylédones (soja, laitue, carotte, tomate, concombre, chou) et sur quatre monocotylédones (avoine, seigle, maïs et oignon). Ils ont appliqué du primisulfuron-méthyl en une seule fois à la dose maximale figurant sur l'étiquette américaine, soit 160 g m. a./ha. Ce traitement a eu un effet nocif supérieur à 25 % sur la vigueur végétative telle que déterminée par la longueur de la pousse et la masse à l'état frais de toutes les plantes testées. Par conséquent, une étude de niveau II a été déclenchée.

Les chercheurs ont déterminé, dans le cadre de cette deuxième étude, les niveaux statistiques sans effet observable sur le gain en hauteur des plantes, la cote de phytotoxicité et la masse à l'état sec. La CE_{25} et la CE_{50} ont été calculées à partir de l'analyse par la méthode des probits. Avec le premier essai, qui évaluait la réponse à des doses allant de 0 à 80 g de MAQT/ha, ils ont observé un effet nocif supérieur à 25 % sur toutes les cultures sauf le soja, l'avoine, le seigle et le maïs. Des concentrations sans effet ont été observées chez les autres plantes lors du deuxième essai, qui évaluait les réponses à des doses de 0 à 2 g MAQT/ha.

La CSEO variait entre < 0,12 g m. a./ha pour la carotte et 1,85 g m. a./ha pour le maïs. Des dix espèces testées, la carotte s'est révélée être la plus sensible au primisulfuron-méthyl. La CE_{25} la plus sensible chez les plantes terrestres non visées s'est chiffrée à 0,13 g m. a./ha; il s'agissait de la vigueur végétative chez le concombre.

6.2 Effets sur les espèces aquatiques non ciblées

6.2.1 Bioconcentration chez le poisson

Compte tenu du K_{oc} , il n'est pas prévu que le primisulfuron-méthyl se concentre ou s'accumule dans les tissus du poisson. Des données sur la bioconcentration et la bioaccumulation chez le poisson ne sont pas requises.

6.2.2 Poisson

Dans le cadre d'une étude sur la toxicité aiguë 96 h, des truites arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) ont été exposées au primisulfuron-méthyl à des concentrations mesurées moyennes de 67, 29, 20, 24 et 13 mg m. a./L. Prenant comme critères la mortalité et des effets nocifs non létaux, la CL_{50} 96 h, le plus faible effet observable de concentration (PFEOC) et la CSEO se chiffraient à 29 mg m. a./L (26-53 mg m. a./L), à 20 mg m. a./L et à 13 mg m. a./L, respectivement. Les chercheurs ont observé des effets sublétaux (p. ex., pigmentation accrue, perte d'équilibre, léthargie) dans les groupes exposés à des doses de 29 et de 20 mg m. a./L de primisulfuron-méthyl. Compte tenu des résultats de cette étude, le primisulfuron-méthyl serait jugé être légèrement toxique pour la truite arc-en-ciel.

Dans le cadre d'une étude sur la toxicité aiguë 96 h, des crapets arlequin (*Lepomis macrochirus*) ont été exposés au primisulfuron-méthyl à des concentrations mesurées moyennes de 80, 68, 58, 48 et 17 mg m. a./L. Prenant comme critères la mortalité et des effets nocifs non létaux, la CL_{50} 96 h, le PFEOC et la CSEO se chiffraient à > 80 mg m. a./L, à 58 mg m. a./L et à 48 mg m. a./L, respectivement. Les chercheurs ont observé des effets sublétaux (p. ex., pigmentation accrue, perte d'équilibre) dans les groupes exposés à des doses de 80, 68 et 58 mg m. a./L de primisulfuron-méthyl. Aucune mort ni aucun effet sublétal n'ont été observés avec les autres concentrations mesurées moyennes, soit 48 et 17 mg m. a./L. Compte tenu des résultats de cette étude, le primisulfuron-méthyl serait jugé être pratiquement non toxique pour le crapet arlequin.

6.2.3 Invertébrés aquatiques

Les chercheurs ont effectué une étude sur la toxicité aiguë de 48 h afin de déterminer les effets du primisulfuron-méthyl sur *Daphnia magna*. Prenant comme critères la mortalité et des effets nocifs sublétaux, la CE_{50} 48 h et la CSEO se chiffraient à 260 et à 110 mg m. a./L, respectivement. Des effets non létaux (léthargie) ont été observés à 190 et 220 mg m. a./L. La concentration maximale mesurée de primisulfuron-méthyl testée (530 mg m. a./L) équivalait à 10 600-26 500 fois la CPE dans l'eau (0,02-0,05 mg m. a./L). Compte tenu des résultats de cette étude, le primisulfuron-méthyl serait jugé être pratiquement non toxique pour la daphnie.

Les chercheurs ont effectué une étude sur la toxicité chronique de 21 jours afin de déterminer les effets du primisulfuron-méthyl sur *Daphnia magna*. Prenant comme

critères la mortalité et des effets nocifs non létaux, la CL₅₀ 21 jours et la CSEO se chiffraient à 1,46 et à 0,42 mg m. a./L, respectivement. Les chercheurs ont observé des effets sublétaux (léthargie et petite taille en comparaison des témoins) chez les sujets du groupe exposé à 2,8 mg m. a./L. La production de descendants chez les groupes traités indique que le primisulfuron-méthyl a des effets sur la reproduction aux concentrations supérieures à 0,70 mg m. a./L.

6.2.4 Algues

Les chercheurs ont procédé à un essai en bouteille afin de déterminer la CE₂₅ 7 jours et la CE₅₀ 7 jours du primisulfuron-méthyl chez l'algue verte d'eau douce *Selenastrum capricornutum*. Les hausses successives de concentration de la substance à l'essai exerçaient des effets inhibiteurs de plus en plus marqués sur la multiplication de cette algue. La multiplication des témoins dans le solvant était quelque peu réduite en comparaison de celle des témoins soumis à aucune dose. Au jour 7, en comparaison des témoins dans le solvant, l'effet de la substance à l'essai variait entre une inhibition de 22,7 % et de 96,5 %. Telle que déterminée par estimation inverse au moyen d'une régression linéaire avec la méthode des moindres carrés, la CE₂₅ 7 jours se chiffrait à 0,012 mg m. a./L (limites de confiance de 95 %, 0,006-0,021 mg m. a./L), la CE₅₀ 7 jours à 0,024 mg m. a./L (limites de confiance de 95 %, 0,014-0,041 mg m. a./L). Compte tenu de la numération, les chercheurs ont estimé à 0,01 mg m. a./L la CSEO nominale.

6.2.5 Plantes aquatiques

Une étude de la toxicité du primisulfuron-méthyl chez la lenticule (*Lemna gibba*) a montré que la hausse des concentrations d'essai a des effets inhibiteurs de plus en plus marqués sur la croissance des populations. La multiplication des témoins dans le solvant était quelque peu réduite à comparer à celle des témoins non exposés. Au jour 14, à comparer aux témoins dans le solvant, les effets de l'herbicide variaient entre une stimulation de 8,5 % et une inhibition de 98,4 %. La CE₅₀ 14 jours s'élevait à 0,8 Fg m. a./L. La CSEO n'a pas été déterminée.

Les valeurs de référence environnementales cherchées sur le plan toxicologique sont résumées dans l'annexe II.

6.2.6 Concentration prévue dans l'environnement

Sources alimentaires pour la faune sauvage

À partir d'une application unique, à la dose de 30 g m. a./ha, les chercheurs ont évalué que la CPE dans les sources d'aliments pour la faune sauvage s'élevait à 3,6, 1,01 et 15,13 mg m. a./kg masse sèche d'aliments du colin, du colvert et du rat, respectivement.

6.3 Évaluation du risque environnemental

6.3.1 Organismes terrestres

Invertébrés

Chez le lombric (*Eisenia foetida*), la CSEO 14 jours, soit 125 mg primisulfuron-méthyl/kg sol, est $9,6 \times 10^3$ fois supérieure à la CPE dans le sol (0,013 mg/kg sol). Par conséquent, il est peu probable que le primisulfuron-méthyl puisse exercer un effet nocif sur le lombric à la suite d'une application unique du produit à la concentration recommandée sur l'étiquette.

Le primisulfuron-méthyl est jugé être relativement non toxique pour l'abeille domestique. On ne s'attend pas, par conséquent, à ce qu'il exerce des effets nocifs sur celle-ci.

Avifaune sauvage

Évaluation du risque d'intoxication aiguë : La DL_{50} 14 jours et la CSEO établies à partir de l'étude sur la toxicité aiguë chez le colin se chiffrent à > 2150 et à 2150 mg m. a./kg m. c., respectivement. En supposant une m.c. moyenne de 170 g et une absorption quotidienne de 15,2 g d'aliments, on estime à $6,7 \times 10^3$ le nombre maximum de jours où le colin devrait absorber cette dose pour atteindre la dose administrée par gavage qui n'avait pas d'effet nocif observable sur la population de laboratoire.

La DL_{50} 14 jours et la CSEO établies à partir de l'étude sur la toxicité aiguë chez le colvert se chiffrent à > 2150 et à 2150 mg m. a./kg m. c., respectivement. En supposant une m. c. moyenne de 1200 g et une absorption quotidienne d'aliments de 50 g, on estime à $5,1 \times 10^4$ le nombre maximum de jours où le colvert devrait absorber cette dose pour atteindre la dose administrée par gavage qui n'avait pas d'effet nocif observable sur la population de laboratoire.

Évaluation du risque par le régime alimentaire : La CL_{50} 8 jours et la CSEO, fondées sur le gain en m. c. et la consommation d'aliments, établies à partir de l'étude sur l'alimentation du colin, se chiffrent à 2500 et à 625 mg m. a./kg d'aliments, respectivement. La marge de sécurité, établie à partir de la CSEO est évaluée à 174.

Avec l'étude sur l'alimentation chez le colvert, la CL_{50} 8 jours et la CSEO, fondées sur la mortalité, se chiffrent à > 5000 et 2500 mg m. a./kg aliments, respectivement. La marge de sécurité, établie à partir de la CSEO est évaluée à 2480.

Évaluation du risque pour la reproduction : La CSEO déterminée à partir de l'étude sur la reproduction chez le colvert se chiffre à 500 mg m. a./kg d'aliments. La marge de sécurité pour la reproduction est évaluée à 495.

Mammifères sauvages

Les marges de sécurité associées au primisulfuron-méthyl, déduites des études sur l'évaluation des effets sur la santé humaine, indiquent que ce produit ne devrait pas être source de risques importants pour les petits mammifères à l'état sauvage.

Évaluation du risque d'intoxication aiguë : Les études portant sur la toxicité orale aiguë montrent que le rat sauvage devrait absorber pendant un nombre maximum de jours de $6,68 \times 10^3$ jours une dose de primisulfuron-méthyl équivalant à la dose administrée par gavage qui a tué 50 % de la population d'essai au laboratoire. Avec la formulation, cette valeur passe à $5,00 \times 10^3$ jours.

Évaluation du risque à court terme par le régime alimentaire : Compte tenu de la CSEO déterminée dans l'étude alimentaire de 90 jours, la marge de sécurité alimentaire s'élève à 19,8.

Évaluation du risque d'intoxication chronique : Compte tenu de la DSEO déterminée dans l'étude sur la reproduction (1000 mg m. a./kg), la marge de sécurité s'élève à 66.

Végétaux

Dans l'étude de niveau II sur la vigueur végétative, les chercheurs ont constaté l'existence d'effets nocifs supérieurs à 25 % sur toutes les cultures, à l'exception du soja, de l'avoine, du seigle et du maïs, jusqu'à des doses équivalant à 80 g m. a./ha. La CE_{25} variait de 0,13 g m. a./ha chez le concombre à 30,96 g m. a./ha chez le maïs. L'utilisation proposée du primisulfuron-méthyl sur le maïs au Canada expose donc les plantes terrestres non ciblées à un risque.

La CE_{25} la plus sensible pour les plantes terrestres étant observée avec la vigueur végétative chez le concombre (0,13 g m. a./ha), cette valeur a été retenue pour la détermination de la zone tampon servant à assurer la protection des habitats terrestres de la faune qui sont vulnérables (p. ex., haies et plantations brise-vent).

6.3.2 Organismes aquatiques

Invertébrés

Chez la daphnie, la CSEO 21 jours, fondée sur la mortalité et des effets non létaux, s'élève à 0,42 mg m. a./L. Prenant une CPE de 0,01 mg m. a./L associée à une aspersion directe, on a évalué à 42 la marge de sécurité. Par conséquent, on ne prévoit pas que les invertébrés aquatiques soient affectés par une seule application de primisulfuron-méthyl à la dose prévue sur l'étiquette.

Poisson

La truite arc-en-ciel (*Oncorhynchus mykiss*) s'est révélée être le poisson le plus sensible à être testé par le demandeur. La CSEO 96 h, soit 13 mg m. a./L, est égale à $1,3 \times 10^3$ fois la CPE dans une colonne d'eau de 30 cm attribuable à une aspersion directe. Par conséquent, on ne prévoit pas que le poisson soit affecté par une seule application de primisulfuron-méthyl à la dose prévue sur l'étiquette.

Végétaux

La CE₂₅ 7 jours pour l'algue verte d'eau douce *Selenastrum capricornutum* s'élève à 0,012 mg m. a./L. La CPE dans l'eau se chiffrant à 0,01 mg m. a./L, il existe un risque pour les algues.

La CE₂₅ 14 jours pour la lenticule (*Lemna gibba*), soit 0,33 Fg/L, montre que cette plante est la plus sensible des plantes aquatiques testées. Une CSEO n'ayant pas été déterminée, on a pris le dixième de la CE₅₀ pour obtenir une estimation de la CSEO (0,08 Fg/L). On a déterminé que la marge de sécurité pour les plantes aquatiques s'élève à 0,008. Cela signifie l'existence d'un risque que les plantes aquatiques soient affectées par une seule application de primisulfuron-méthyl à la dose prévue sur l'étiquette.

Le risque concernant les organismes non ciblés est résumé à l'annexe III.

6.4 Atténuation du risque environnemental

Il est nécessaire d'établir des zones tampons entre la dernière bande traitée et la limite des zones vulnérables afin de protéger les végétaux terrestres et aquatiques non ciblés qui sont vulnérables.

En prenant la valeur 0,08 Fg/L pour la CSEO estimée s'appliquant à l'espèce la plus sensible, soit la lenticule, on a déterminé qu'une zone tampon de 26 m est requise entre la dernière bande traitée et la limite d'habitats aquatiques vulnérables (p. ex., milieux humides, étangs, lacs, cours d'eau).

En prenant la CE₂₅ applicable à la vigueur végétative pour le concombre (0,13 g m. a./ha), on a déterminé qu'une zone tampon de 31 m est requise entre la dernière bande traitée et la limite d'habitats terrestres vulnérables (p. ex., haies, plantations brise-vent).

Afin de protéger les végétaux aquatiques non ciblés contre le primisulfuron-méthyl entraîné par ruissellement, il faut ajouter l'énoncé suivant à l'étiquette : *Ne pas appliquer en cas de pluie prévue pendant ou peu de temps après l'application.*

7.0 Données et renseignements sur l'efficacité

7.1 Efficacité

7.1.1 Usages prévus

Le Beacon 75 WG est un herbicide sélectif post-levée appliqué dans les champs de maïs de l'est du Canada pour lutter contre des mauvaises herbes précises. À la dose de 26,7 g/ha (20 g m. a./ha), il supprime l'amarante réfléchie et réprime le chiendent et le chénopode blanc. À 40 g/ha (30 g m. a./ha), il supprime le chiendent. Le Beacon 75 WG doit être appliqué avec un surfactant non ionique à raison de 0,2 % v/v du volume pulvérisé. Il est possible de cultiver du maïs dans un champ traité avec ce produit l'année précédente.

7.1.2 Mode d'action

Le primisulfuron-méthyl est un herbicide appartenant à la famille des sulfonyles. Ces herbicides exercent un effet systémique sur les plantes, se déplaçant dans le phloème comme dans le xylème, inhibant l'ALS, qui s'appelle aussi acétohydroxyacide synthase, une enzyme essentielle à la synthèse des acides aminés ramifiés que sont la valine, la leucine et l'isoleucine. Peu de temps après l'application de l'herbicide, les régions méristématiques des plantes vulnérables cessent de croître. Surviennent ensuite la chlorose et la nécrose de la plante en entier dans un intervalle normal de 2 ou 3 semaines. La séquence précise des mécanismes biochimiques et physiologiques conduisant à la nécrose des tissus végétaux demeure inconnue, sinon pour le fait qu'il existe un lien avec l'inhibition de l'ALS.

La sélectivité tient largement à des différences au niveau du métabolisme entre les espèces. La tolérance du maïs est attribuable à une détoxification métabolique rapide.

7.1.3 Cultures

Le maïs (*Zea mays*) est la seule culture pour laquelle des données ont été soumises et faisant l'objet d'une allégation sur l'étiquette.

7.1.4 Efficacité contre les organismes nuisibles

7.1.4.1 Application postlevée (stade de 2 à 6 feuilles du maïs)

Efficacité contre le chiendent (*Agropyron repens* ou *Elytrigia repens*)

Les chercheurs ont signalé que ce produit s'est révélé efficace contre cette mauvaise herbe dans 26 essais réalisés sur un intervalle de 4 ans et à 19 emplacements en Ontario, au Québec, au Nouveau-Brunswick, à l'Île-du-Prince-Édouard et en Nouvelle-Écosse. L'efficacité moyenne obtenue avec le Beacon 75 WG et un surfactant non ionique (à

0,2 % v/v s'est chiffrée à 89 % (n = 21) à la dose de 30 g m. a./ha, et à 74 % à la dose de 20 g m. a./ha (n = 26) après 27 jours de traitement.

Efficacité contre l'amarante réfléchie (*Amaranthus retroflexus*)

Les chercheurs ont signalé que ce produit s'est révélé efficace contre cette mauvaise herbe dans 12 essais réalisés en 3 ans (1987, 1989, 1997) et à 9 emplacements en Ontario et en Nouvelle-Écosse. L'efficacité moyenne obtenue avec le Beacon 75 WG et un surfactant non ionique à 0,2 % v/v s'est chiffrée à 90 % en moyenne à la dose de 20 g m. a./ha entre 44 et 51 JPT. Des doses plus élevées n'ont pas accru l'efficacité des traitements.

Efficacité contre le chénopode blanc (*Chenopodium album*)

Les chercheurs ont signalé que ce produit s'est révélé efficace contre cette mauvaise herbe dans 18 essais réalisés en 4 ans (1987, 1989, 1996, 1997) et à 13 emplacements en Ontario, au Québec et en Nouvelle-Écosse. L'efficacité moyenne obtenue avec le Beacon 75 WG et un surfactant non ionique à 0,2 % v/v s'est chiffrée à 71 % en moyenne à la dose de 20 g m. a./ha entre 16 et 51 JPT. Des doses plus élevées n'ont pas accru l'efficacité des traitements.

7.2 Renseignements sur le développement réel ou potentiel de la résistance

On a confirmé l'existence de populations d'amaranthe réfléchie résistantes aux herbicides du groupe 2 en Ontario.

Sur l'étiquette du Beacon 75 WG, Syngenta Crop Protection Canada, Inc. a ajouté à l'étiquette du Beacon 75 WG les renseignements suivants sur la résistance des mauvaises herbes :

« Certaines populations de mauvaises herbes peuvent abriter des plantes naturellement résistantes au Beacon 75 WG ou à d'autres herbicides présentant le même mode d'action (inhibiteurs de l'enzyme ALS/AHAS, groupe 2). L'emploi répété d'herbicides ayant ce mode d'action pourrait permettre à ces plantes de proliférer, avec pour conséquence une perte d'efficacité des produits.

Afin de ralentir ce mécanisme de sélection,

- Intégrer le travail de la terre ou d'autres méthodes mécaniques aux programmes de lutte contre les mauvaises herbes lorsque c'est pratique de le faire.*
- Prévenir le transport des graines de plantes résistantes jusqu'à d'autres champs en nettoyant le matériel de travail de la terre et de récolte, et en plantant des semences non contaminées.*

- *Tenir à jour un registre de l'emploi d'herbicides pour chacun des champs.*
- *Inspecter les champs régulièrement pour y déceler les populations résistantes.*
- *Pour plus de renseignements, s'adresser à son représentant local de Syngenta Crop Protection Canada, Inc. pour la protection des cultures. »*

7.3 Effets sur le rendement quantitatif et qualitatif des plantes traitées

7.3.1 Application postlevée (stade des 2-6 feuilles de la culture)

Au total, 16 essais d'évaluation de l'efficacité du Beacon 75 WG à la dose exigée de 30 g m. a./ha, avec consignation des relevés de rendement, ont été effectués à 12 emplacements en 3 ans (1989, 1996, 1997). Dans les parcelles traitées, et sur les 16 essais, le rendement en grains atteignait en moyenne 159 % de celui obtenu dans les parcelles non traitées et non désherbées.

Les rendements en grains de cultivars de maïs traités au Beacon 75 WG à la dose de 40 g m. a./ha ont été comparés lors de deux essais réalisés en Ontario en 1996. Dans les deux cas, les chercheurs ont procédé à une application de Dual (métolachlore) à la dose de 1,92 kg m. a./ha et de Banvel (dicamba) à la dose de 600 g m. a./ha pour le désherbage tôt en saison. Les mêmes cultivars ont été employés dans les deux essais, et uniquement les 13 cultivars dont l'emploi n'est pas contre-indiqué sur l'étiquette du Beacon 75 WG ont été employés. Le rendement moyen en grains des cultivars a varié entre 86 % et 103 % du rendement dans les parcelles témoins, et il s'est chiffré en moyenne à 95 % de celui des témoins non traités, tous hybrides confondus.

Les chercheurs ont évalué le rendement en grains de cultivars de maïs traités au Beacon 75 WG à la dose de 50 g m. a./ha lors de 5 essais réalisés en Ontario en 1997. Pour tous les essais, ils ont procédé à une application prélevée de Dual (métolachlore) à la dose de 1,92 kg m. a./ha et de Banvel (dicamba) à la dose de 600 g m. a./ha pour le désherbage tôt en saison. Uniquement les cultivars dont l'emploi n'est pas contre-indiqué sur l'étiquette du Beacon 75 WG ont été employés. Quatre essais portaient notamment sur les mêmes 13 cultivars qui avaient été employés lors des essais de 1996. Six cultivars ont été employés dans les 5 essais. Pour l'ensemble des 4 essais les plus importants, le rendement moyen en grains chez les hybrides variait entre 96 % et 114 % de celui obtenu dans les parcelles témoins non traitées. Pour l'ensemble des hybrides, il a pris la valeur moyenne de 105 % de celui obtenu dans les parcelles témoins non traitées. Si on prend les 6 cultivars employés dans les 5 essais, le rendement moyen en grains chez les hybrides varie entre 101 % et 110 % de celui obtenu dans les parcelles témoins non traitées. Pour l'ensemble des 6 hybrides, il prend la valeur moyenne de 104 % de celui obtenu dans les parcelles témoins non traitées.

7.4 Toxicité pour les plantes ciblées

7.4.1 Application postlevée (stade des 2-6 feuilles de la culture)

Les chercheurs ont évalué la tolérance du maïs au Beacon 75 WG appliqué à la dose exigée de 30 g m. a./ha lors de 24 essais réalisés entre 1996 et 1997 en Ontario, au Québec, en Nouvelle-Écosse, au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard. Une semaine après le traitement, l'endommagement des cultures se chiffrait à 6 % en moyenne (n = 20), mais passait à 1 % au bout de 35-51 JPT (n = 17).

Les chercheurs ont évalué la tolérance relative des cultivars de maïs à l'application de Beacon 75 WG à la dose de 40 g m. a./ha lors de 6 essais effectués en Ontario en 1996. Ils n'ont utilisé que les cultivars dont l'emploi n'est pas contre-indiqué sur l'étiquette. Les mêmes 13 cultivars ont été employés dans 4 essais. Deux essais comptaient les mêmes 7 cultivars. Six cultivars ont été employés dans les six essais. La moyenne pondérée sur les 4 essais les plus importants de l'endommagement des cultivars variait entre 3 % et 12 %. La moyenne pour l'ensemble de ces cultivars se chiffrait à 7 %. Quant aux 6 cultivars communs aux 6 essais, la moyenne variait entre 4 % et 16 %, et la moyenne pour l'ensemble s'élevait à 8 %.

Les chercheurs ont évalué la tolérance relative des cultivars de maïs à l'application de Beacon 75 WG à la dose de 50 g m. a./ha lors de 5 essais effectués en Ontario en 1997. Ils n'ont utilisé que les cultivars dont l'emploi n'est pas contre-indiqué sur l'étiquette. Les mêmes 13 cultivars qui avaient servi dans les 4 essais les plus importants de 1996 ont été employés dans 4 essais. Lors du cinquième essai, les chercheurs ont employé les mêmes cultivars qui avaient servi dans les deux plus petits essais de 1996. Six cultivars ont été employés dans les 5 essais. La moyenne pondérée sur les 4 essais les plus importants de l'endommagement des cultivars variait entre 1 % et 4 %. La moyenne pour l'ensemble de ces cultivars se chiffrait à 2 %. Quant aux 6 cultivars communs aux 5 essais, la moyenne variait entre 1 % et 3 %, et la moyenne pour l'ensemble s'élevait à 2 %.

7.5 Observations relatives à des effets secondaires non souhaités ou imprévus

7.5.1 Impact sur les cultures subséquentes

Soja

Les chercheurs ont procédé à 7 essais sur un intervalle de 2 ans, en Ontario et au Québec, sur toute une gamme de textures de sol dont le sable loameux, le loam et le loam limoneux. La teneur en matières organiques de ces sols variait entre 2,7 et 5 %, le pH entre 6 et 7,6. Le soja a été planté entre 11 et 12,5 mois après l'application aux cultures de maïs de l'herbicide Beacon 75 WG aux doses de 25 et de 50 g m.a./ha dans trois essais réalisés en 1998, aux doses de 25 et 30 g m.a./ha dans un essai réalisé en 1998, et à la dose de 40 g m.a./ha dans les autres essais réalisés en 1997. Ces chercheurs ont appliqué, comme traitement de désherbage, des herbicides d'entretien, notamment 1,4 kg m.a./ha d'Embutox, 75 g m.a./ha de Pursuit ou 75 g m.a./ha de Pursuit et 720 g m.a./ha de

Basagran Forte, à l'ensemble de la zone servant à 6 essais de désherbage.

L'endommagement subi par le soja qui a poussé dans les parcelles où le Beacon 75 WG a été appliqué aux doses de 30 et 50 g m.a./ha se chiffrait entre 0 et 12 %, la moyenne s'élevant à 3,6 %, au moment d'une estimation entre 45 et 53 jours après la plantation. Dans les 5 essais où un endommagement était initialement observé, celui-ci passait à une moyenne de 1,2 % (gamme de valeurs de 0 à 3 %) au moment d'une estimation entre 69 et 83 jours après la plantation. Dans les 5 derniers essais dont il est question, où les parcelles avaient fait l'objet d'un traitement herbicide d'entretien, les cultures ont été menées à terme. Le rendement du soja où 30 ou 50 g m.a./ha de Beacon 75 WG avaient été appliqués entre 11 et 11,5 mois plus tôt variait entre 90 et 122 %, la moyenne se chiffrait à 108 %, en comparaison des témoins.

Haricot blanc

Les chercheurs ont procédé à 7 essais sur un intervalle de 3 ans, en Ontario et au Québec, sur toute une gamme de textures de sol dont le sable loameux, le loam et le loam limoneux. La teneur en matières organiques de ces sols variait entre 2,7 et 5 %, le pH entre 6 et 7,4. Le haricot blanc a été planté entre 11 et 12,5 mois après l'application aux cultures de maïs de l'herbicide Beacon 75 WG (ou d'une formulation à 5 % en poudre mouillable dans le premier essai) aux doses de 25 et de 50 g m.a./ha dans trois essais réalisés en 1998, aux doses de 25 et 30 g m.a./ha dans un essai réalisé en 1998, à la dose de 40 g m.a./ha dans deux essais réalisés en 1997, et aux doses de 40 et 80 g m.a./ha dans le dernier essai réalisé en 1987. À chacun de 5 essais, ces chercheurs ont appliqué comme traitement de désherbage 75 g m.a./ha de Pursuit et 1,1 ou 1,4 kg m.a./ha de Patoran à l'ensemble de la zone servant aux essais. L'endommagement subi par le haricot blanc qui a poussé dans les parcelles où le Beacon 75 WG a été appliqué aux doses de 30 et 50 g m.a./ha se chiffrait entre 0 et 5 %, la moyenne s'élevant à 1,9 %, au moment d'une estimation entre 45 et 53 jours après la plantation. Dans les 3 réalisés en 1998 et un en 1997, où les parcelles avaient fait l'objet d'un traitement herbicide d'entretien, les cultures ont été menées à terme. Le rendement du haricot blanc soja où 40 ou 50 g m.a./ha de Beacon 75 WG avaient été appliqués entre 11 et 11,5 mois plus tôt variait entre 102 et 113 %, la moyenne se chiffrait à 108 %, en comparaison des témoins.

Haricot rouge

Les chercheurs ont procédé à 5 essais sur un intervalle de 2 ans, en Ontario, sur toute une gamme de textures de sol dont le sable loameux et le loam limoneux. La teneur en matières organiques de ces sols variait entre 2,7 et 4,5 %, le pH entre 6 et 7,4. La fève de Lima a été plantée entre 11 et 11,5 mois après l'application aux cultures de maïs de l'herbicide Beacon 75 WG aux doses de 25 et de 50 g m.a./ha dans trois essais réalisés en 1998, aux doses de 25 et 30 g m.a./ha dans un essai réalisé en 1998 et à la dose de 40 g m.a./ha dans deux essais réalisés en 1997. À chacun des essais, ces chercheurs ont appliqué comme traitement de désherbage 75 g m.a./ha de Pursuit et 1,1, 1,2 ou 1,4 kg m.a./ha de Patoran à l'ensemble de la zone servant aux essais. L'endommagement subi par la fève de Lima qui a poussé dans les parcelles où le Beacon 75 WG a été appliqué, se chiffrait entre 1 et 3 %, la moyenne s'élevant à 2 %, au moment d'une estimation entre 46 et 53 jours après la plantation. Dans 4 essais, les cultures ont été menées à terme. Le

rendement de la fève de Lima où 40 ou 50 g m.a./ha de Beacon 75 WG avaient été appliqués entre 11 et 11,5 mois plus tôt variait entre 97 et 128 %, la moyenne se chiffrant à 111 %, en comparaison des témoins.

Luzerne

Les chercheurs ont procédé à 5 essais sur un intervalle de 3 ans, en Ontario, sur des loams limoneux. La teneur en matières organiques de ces sols variait entre 2,7 et 4,5 %, le pH entre 6 et 7,4. La luzerne a été plantée entre 11 et 12,5 mois après l'application aux cultures de maïs de l'herbicide Beacon 75 WG (ou d'une formulation à 5 % en poudre mouillable dans le premier essai) aux doses de 25 et de 50 g m.a./ha dans deux essais réalisés en 1997, et aux doses de 40 et 80 g m.a./ha dans l'autre essai réalisé en 1987. À chacun des essais sauf celui de 1987, ces chercheurs ont appliqué comme traitement de désherbage 1,4 kg m.a./ha d'Embutox à l'ensemble de la zone servant aux essais. L'endommagement subi par la luzerne qui a poussé dans les parcelles où le Beacon 75 WG a été appliqué, se chiffrait entre 1 et 8 %, la moyenne s'élevant à 3 %, au moment d'une estimation entre 46 et 52 jours après la plantation. Dans 4 essais, on a mesuré la biomasse en poids frais. Le rendement en poids frais de la luzerne où 40 ou 50 g m.a./ha de Beacon 75 WG avaient été appliqués entre 11 et 11,5 mois plus tôt variait entre 83 et 166 %, la moyenne se chiffrant à 122 %, en comparaison des témoins.

Maïs

Les chercheurs ont procédé à 12 essais en Ontario, à 10 emplacements, sur un intervalle de 3 ans (en 1986, 1987 et 1997). Ils ont choisi des sols de différentes textures, notamment le sable loameux, le loam sableux et le loam limoneux. La teneur en matière organique variait entre 3 et 4 %, le pH entre 6 et 7,6. L'endommagement du maïs dans les parcelles traitées au Beacon 75 WG à raison de 40 g m. a./ha de 10 à 11,5 mois avant la plantation se chiffrait à 3 % en moyenne (n = 12) lorsque l'évaluation se faisait entre 32 et 70 jours après la plantation. Lors de deux essais de 1997, alors qu'ils avaient appliqué le Beacon 75 WG, à raison de 40 g m.a./ha, 11 mois avant la plantation, les chercheurs ont laissé les cultures monter en grain. À chacun des essais, le sol avait reçu un traitement pré-levée général d'entretien, soit de 1,92 kg m. a./ha de Dual et de 600 g m. a./ha de Banvel. Le rendement moyen du cultivar Pioneer (P) 3897, dont l'emploi est contre-indiqué sur l'étiquette du Beacon 75 WG, s'est chiffré à 93 %, en comparaison de celui des témoins, et il était 10 % inférieur à celui des cultivars P3820 et P3940, dont l'emploi n'est pas contre-indiqué.

Les directives suivantes sont justifiées par des données :

Le soja, le haricot blanc, le haricot rouge, la luzerne et le maïs peuvent être cultivés dans les champs traités au Beacon 75 WG l'année suivant le traitement, sauf les cultivars suivants : Funks G-4034, Funks-G4120, Funks-G4160 et P3897.

7.6 Considérations d'ordre économique

Le maïs constitue la plus importante culture céréalière dans l'est du Canada. En 1998, 6,02 millions de tonnes de grains de maïs ont été récoltées en Ontario à partir d'une superficie de 743 500 ha, et 2,65 millions de tonnes l'ont été à partir d'une superficie de 333 000 ha au Québec. En 1997, environ 11 000 tonnes de grains de maïs ont été produites en Nouvelle-Écosse, moins à l'Île-du-Prince-Édouard et au Nouveau-Brunswick. Ensemble, le Québec et l'Ontario produisent environ 98 % du grain de maïs canadien. En 1997, la production canadienne a comblé environ 94 % des besoins nationaux.

En Ontario et au Québec, le maïs compte pour la moitié des céréales fourragères consommées par les animaux d'élevage. Environ 81 % du maïs-grain canadien sert à l'alimentation des animaux d'élevage, le reste étant canalisé dans les secteurs alimentaire et industriel dont l'importance croît sans cesse, particulièrement en Ontario. On pense que la production d'éthanol utilisé comme carburant devrait s'accroître dans cette province, ce qui devrait faire monter la demande en maïs-grain.

Le maïs supporte mal la concurrence des mauvaises herbes, particulièrement au commencement de la saison, avant que la culture ne se soit établie. Il est normalement nécessaire d'appliquer des mesures de désherbage afin de maximiser le rendement économique. Or, les infestations de chiendent et de plantes à feuilles larges comme l'amarante réfléchie peuvent être la cause d'une réduction de rendement en grain de l'ordre de 30 %, sans compter l'effet sur la qualité du grain comme un grain moins lourd.

Il est ordinairement rentable d'appliquer de l'herbicide pour contrer une infestation peu importante de mauvaises herbes susceptible de provoquer une perte inférieure à 10 % du rendement. Différents facteurs déterminent si le coût de l'herbicide et de son application est récupéré, notamment le degré d'infestation et les pertes potentielles, l'efficacité de l'herbicide, le rendement de la culture et la valeur de la récolte, ainsi que d'autres intrants comme le travail de la terre, les semences, d'autres pesticides, l'engrais, le combustible, la récolte, le séchage et le transport.

En améliorant la concurrence sur le marché des herbicides post-levée contre le chiendent dans les cultures de maïs, l'introduction du Beacon 75 WG devrait contribuer à réduire les coûts de traitement défrayés par les producteurs agricoles.

7.7 Pérennité

7.7.1 Recensement des solutions de remplacement

L'emploi de nombreux herbicides post-levée contre les mauvaises herbes dans les cultures de maïs est homologué. Bon nombre d'entre eux peuvent être appliqués seuls ou en mélange en cuve. Parmi ceux-ci, l'emploi postlevée pour la suppression du chiendent de produits contenant du glufosinate (à employer uniquement sur les hybrides qui le

tolèrent), du glyphosate (à employer uniquement sur les hybrides qui le tolèrent), du nicosulfuron ou d'une combinaison de nicosulfuron et de rimsulfuron, est homologué. L'emploi postlevée de nombreux autres produits contre les plantes à feuilles larges, notamment l'amarante réfléchie et le chénopode blanc, est homologué (annexe IV).

7.7.2 Compatibilité avec les pratiques courantes de lutte antiparasitaire, notamment la lutte antiparasitaire intégrée

Comme c'est le cas avec d'autres pesticides, le Beacon 75 WG peut être utilisé de pair avec le travail de la terre, et il n'exclut pas l'emploi d'autres herbicides pré- ou postlevée ayant des modes d'action différents. Aucun produit n'est proposé pour un mélange en cuve avec le Beacon 75 WG, mais d'autres produits peuvent être appliqués séquentiellement afin de lutter contre un plus grand nombre de mauvaises herbes.

L'assolement est un élément important de la lutte antiparasitaire intégrée. Les quatre cultures de légumineuses, soja, haricot blanc, haricot rouge et luzerne, peuvent être cultivées dans les champs traités au primisulfuron-méthyl durant l'année précédente.

7.7.3 Contribution à la réduction du risque

Il faut moins de matière active à l'hectare avec le Beacon 75 WG qu'avec la plupart des autres herbicides homologués pour le maïs. Comme c'est le cas avec d'autres herbicides postlevée, ce produit est appliqué seulement en présence de mauvaises herbes. Il n'est pas employé à titre de mesure préventive.

7.8 Conclusion

L'examen des données présentées montre que le maïs (à l'exception des cultivars Funks G-4034, Funks-G4120, Funks-G4160 et P3897) cultivé dans l'est du Canada est raisonnablement tolérant au Beacon 75 WG à la dose de 40 g /ha (30 g m. a./ha) s'il est appliqué conformément aux instructions figurant sur l'étiquette. On peut s'attendre à obtenir la suppression du chiendent lorsque le Beacon 75 WG est appliqué à la dose recommandée. On peut s'attendre à obtenir la suppression de l'amarante réfléchie et la répression du chiendent et du chénopode blanc à la dose de 26,7 g/ha (20 g m. a./ha).

À l'exception des cultivars Funks G-4034, Funks-G4120, Funks-G4160 et P3897, le soja, le haricot blanc, le haricot rouge, la luzerne et le maïs peuvent être cultivés dans les champs traités au primisulfuron-méthyl au cours de l'année précédente.

7.8.1 Sommaire

Culture : Maïs (*Zea mays*)

Cultivars (hybrides) : Sauf : Funks G-4034, Funks-G4120, Funks-G4160 et P3897

Produit :	Beacon 75 WG
Période et méthode d'application :	Postlevée, au stade des 2-6 feuilles de maïs, avec du matériel de pulvérisation au sol uniquement
Nombre d'applications par an :	Une fois
Dose :	26,7 g/ha (20 g m. a./ha) 40 g/ha (30 g m. a./ha)
Surfactant :	Surfactant non ionique à ajouter à 0,2 % v/v dans le vol. pulvérisé
Volume de pulvérisation :	Au minimum, 200 L/ha
Pression de pulvérisation :	200-300 kPa
Mauvaise herbe supprimée ou réprimée :	<u>À 20 g m. a./ha :</u> amarante réfléchie (<i>Amaranthus retroflexus</i>) (suppression) chénopode blanc (<i>Chenopodium album</i>) (répression) Chiendent (<i>Agropyron repens</i>) (répression) <u>À 30 g m. a./ha :</u> Chiendent (<i>Agropyron repens</i>) (suppression)
Culture d'assolement :	soja, haricot blanc, haricot rouge, luzerne et maïs (sauf cultivars Funks G-4034, Funks-G4120, Funks-G4160 et P3897)

8.0 Politique de la gestion des substances toxiques

Dans le cadre de l'examen du primisulfuron-méthyl de qualité technique et de l'herbicide Beacon 75 WG, l'ARLA a tenu compte des implications de la Politique de gestion des substances toxiques (PGST) et de la directive d'homologation DIR99-03 (*Stratégie de l'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire concernant la mise en oeuvre de la Politique de gestion des substances toxiques*) et en est arrivée à la conclusion suivante.

- Le primisulfuron-méthyl ne répond pas aux critères de persistance. Ses valeurs de demi-vie dans l'eau, le sol et les sédiments ne dépassent pas respectivement 50, 88 et 94 jours (voir chap. 5) et sont par conséquent inférieures aux critères seuils pour les substances de la voie 1 de la PGST dans l'eau (\$ 182 jours), le sol (\$ 182 jours) et les sédiments (\$ 365 jours). La demi-vie dans l'air n'a pas été

donnée, mais le primisulfuron-méthyl n'est pas volatil à partir du sol humide et de la surface de l'eau.

- Le primisulfuron-méthyl ne s'accumule pas dans les organismes vivants. Le log K_{oc} de cette substance est de 0,06, une valeur inférieure au critère seuil pour les substances de la voie 1 de la PGST, qui est \$ 5,0. Une étude sur la bioaccumulation et la bioconcentration dans les tissus de poisson n'a donc pas été déclenchée. Les études sur le métabolisme chez la chèvre et chez la poule montrent que le primisulfuron-méthyl est vite excrété sous forme de composé initial et qu'il ne s'accumule pas dans les tissus des organismes vivants.
- La toxicité du primisulfuron-méthyl est décrite en détail dans les chapitres 3, 4 et 6.
- Le primisulfuron-méthyl de qualité technique ne renferme ni sous-produit ni microcontaminant, et ne forme aucun produit de dégradation répondant aux critères de la voie 1 de la PGST. On ne s'attend pas à la présence d'impuretés potentiellement toxiques dans les matières premières, ni à la production d'impuretés de ce type au cours du procédé de fabrication.

La formulation commerciale ne contient aucun produit de formulation que l'on sait renfermer des substances de la voie 1 de la PGST.

9.0 Conclusion

À l'exception des cultivars Funks G-4034, Funks-G4120, Funks-G4160 et P3897, le maïs cultivé dans l'est du Canada devrait être raisonnablement tolérant à l'herbicide Beacon 75 WG appliqué au stade de 2 à 6 feuilles de la culture. Lorsqu'il est appliqué à la dose de 26,7 g/ha (20 g m. a./ha), on peut s'attendre à ce que le Beacon 75 WG supprime l'amarante réfléchie et réprime le chénopode blanc et le chiendent. Lorsqu'il est appliqué à la dose de 40 g/ha (30 g m. a./ha), on peut s'attendre à ce qu'il supprime le chiendent.

Les données sur la chimie du primisulfuron-méthyl dans le Beacon 75 WG sont complètes. La matière de qualité technique est complètement caractérisée. Ses caractéristiques ont été déterminées par l'analyse, au moyen de méthodes validées spécifiques, de 5 lots où ont été dosées la MAQT et les impuretés. Rien n'indique que la MAQT contient des microcontaminants toxiques de la voie 1 de la Politique de gestion des substances toxiques (PGST). Les propriétés physiques et chimiques de la MAQT, dont la détermination est requise à titre de condition d'homologation, et de la préparation commerciale ont été déterminées au moyen de méthodes acceptables. Une méthode de CLHP complètement validée, applicable au dosage de la MAQT dans la préparation commerciale, a été fournie.

L'administration du primisulfuron de qualité technique et du Beacon 75 WG montre que ces produits exercent peu de toxicité aiguë par les voies orale, respiratoire et cutanée chez

les sujets de laboratoire. Ils ne sont pas irritants pour les yeux et la peau des lapins, et ce ne sont pas des sensibilisants cutanés chez le cobaye.

Des études de toxicité chronique et subchronique orale ont mis en évidence chez le rat d'importants effets sur le plan toxicologique à des doses élevées. Les mâles commençaient à manifester une perte de m. c. et un ralentissement du gain en m. c. à 3000 ppm (l'équivalent de 124 mg/kg m. c. par jour). À des doses \$8000 ppm (l'équivalent de 400 mg/kg m. c. par jour) dans l'étude de toxicité chronique, et de \$1000 mg/kg m. c. par jour dans l'étude de toxicité subchronique, les chercheurs ont observé chez les sujets une décoloration blanchâtre des incisives et(ou) l'écaillage de l'émail de ces dents, les mâles étant plus affectés que les femelles. Les mâles souffraient en outre de l'atrophie et de la dégénérescence des testicules.

Les études examinant les effets sur le développement du rat ou du lapin n'ont révélé aucun signe de tératogénéicité. Dans l'étude tératologique chez le rat, aucun effet nocif n'a été observé chez les mères à la dose la plus élevée (1000 mg/kg m. c. par jour). Un retard de l'ossification est observé chez les petits à \$500 mg/kg m. c. par jour. On considère que ce retard est l'indice d'une sensibilité supérieure au primisulfuron-méthyl des foetus à l'exposition in utero. Chez les lapins exposés à \$300 mg/kg m. c. par jour, les chercheurs ont observé des fèces anormales, des avortements et, entre les jours 7 et 14, un ralentissement du gain en m. c.. Les avortements constituent le seul effet observé chez les petits. Par conséquent, la DSEO pour les mères et applicable aux effets sur le développement a été fixée à 10 mg/kg m. c. par jour.

À la plus forte dose testée, le primisulfuron-méthyl a affecté les organes reproducteurs du rat mâle adulte. Les mâles parentaux de la F₁ souffraient d'atrophie tubulaire et d'aspermatogénèse, ce qui correspond à la dégénérescence testiculaire observée dans les études chronique et subchronique chez le rat. Il est donc possible qu'à des doses élevées (\$250 mg/kg m. c. par jour), le primisulfuron-méthyl ait des effets endocriniens.

En se fondant sur la DSEO la plus appropriée, de 10 mg/kg m. c. par jour dans l'étude sur le développement chez le lapin, et en appliquant un facteur de 100, la DJA recommandée a été estimée à 0,1 mg/kg m. c. par jour (avant tout à cause des avortements). Comme la DJA, la DAR est calculée à partir de l'étude des effets tératogènes chez le lapin. Elle compense adéquatement la sensibilité accrue au retard de l'ossification qui est apparu dans l'étude des effets tératogènes chez le rat à \$100 mg/kg m. c. par jour.

On estime qu'une étude à court terme sur la toxicité par la voie orale est la plus appropriée à l'évaluation du risque chez les producteurs agricoles et chez les spécialistes des traitements antiparasitaires qui manutentionnent le Beacon 75 WG. Les marges d'exposition, déterminées à partir des profils-types d'utilisation du produit, sont acceptables. Puisque le traitement a lieu tôt dans la saison, on juge que l'exposition et le risque associé au retour au champ sont négligeables. L'étiquette devrait porter la mention *NE PAS retourner dans les secteurs traités avant 12 h.*

L'étude sur le métabolisme chez le maïs a montré que le primisulfuron-méthyl y est rapidement métabolisé. Peu importe que le produit soit administré par aspersion ou par injection dans le maïs cultivé en serre ou en plein champ, ou encore à des cellules de maïs en culture, les voies métaboliques sont similaires.

Les études sur le métabolisme chez la chèvre et chez la poule ont montré que le primisulfuron-méthyl est rapidement excrété, principalement sous forme du composé initial non transformé. Celui-ci était le principal constituant identifié dans l'urine, les fèces, le foie et le lait des sujets traités. Les chercheurs ont aussi identifié des métabolites du type pyrimidinyle dans le foie et dans les fèces des sujets. La saccharine dans le foie, les fèces et l'urine des sujets traités est le principal métabolite identifié à partir du composé initial marqué sur le noyau phényle.

Le profil métabolique obtenu chez les plantes et chez les animaux semble indiquer l'existence de 3 voies métaboliques : hydroxylation des noyaux phényle et pyrimidinyle, conjugaison des noyaux phényle et pyrimidinyle, et clivage du pont sulfonylurée. À partir des études sur le métabolisme, le RP a été défini comme étant la substance initiale uniquement, soit le primisulfuron-méthyl.

L'étude avec assolement en milieu clos montre qu'on ne devrait trouver aucun résidu important de primisulfuron-méthyl dans les cultures d'assolement produites dans les secteurs où le Beacon 75 WG a servi à la lutte contre les mauvaises herbes dans les cultures de maïs. Cette étude confirme que le primisulfuron-méthyl est le RP, comme l'avaient déterminé les études sur le métabolisme chez les végétaux et chez les animaux.

Les résidus de primisulfuron-méthyl ont été dosés par CLHP et détection UV (234 nm) dans le maïs et les matrices d'origine animale. La LQ a été chiffrée à 0,01 ppm de primisulfuron-méthyl dans le maïs au champ et des produits de transformation (huile et tourteau), ainsi que dans le lait. Dans les tissus animaux et les oeufs, elle se chiffre à 0,05 ppm. On obtient une bonne linéarité (coefficient de corrélation, $r = 1,000$) dans la plage de concentration de 0,01-1 ppm du primisulfuron-méthyl. La validation interlaboratoires a montré que la méthode de Syngenta Crop Protection Canada, Inc. de dosage des résidus de primisulfuron-méthyl dans les matrices de maïs, d'animaux d'élevage et de volaille est fiable et que les résultats peuvent être reproduits. Les écarts-types associés aux taux de récupération suivant le dopage d'échantillons à la LQ indiquent que la méthode assure une bonne répétitivité. Des chromatogrammes représentatifs d'échantillons témoins n'ont pas révélé d'interférence attribuable aux matrices, aux réactifs, aux solvants ou à la verrerie.

Les études présentées sur la stabilité à l'entreposage au congélateur à - 15 EC ont révélé que les résidus de primisulfuron-méthyl demeuraient stables pendant au moins 23 mois dans les matrices de maïs et 12 mois dans les matrices d'origine animale, le lait et les oeufs.

Les essais supervisés sur des cultures de maïs au champ montrent que la concentration des résidus maximaux dans le grain prélevé entre 88 et 137 jours après la dernière application de Beacon 75 WG à la dose de 40 g m. a./ha ($1,3 \times$ la dose proposée) est inférieure à 0,01 ppm dans tous les cas. À la suite d'un traitement à 40 g m. a./ha, la concentration des résidus de primisulfuron-méthyl dans le fourrage au stade de l'ensilage (45 jours), du fourrage (30 jours) et du fourrage brut (88 jours) est inférieure à 0,05 ppm (LQ). Compte tenu de ces résultats, on propose une LMR de 0,02 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans le grain de maïs et un délai d'attente minimal de 88 jours, exprimé en fonction du dernier stade possible de croissance de la culture pour l'application du produit, soit celui de 6 feuilles.

On ne s'attend pas à un dépassement de la concentration de 0,05 ppm (fardeau alimentaire maximal prévu) avec les résidus dans le boeuf ou ses produits dérivés, la volaille ou ses produits dérivés ainsi que les oeufs, résidus attribuables à l'alimentation des animaux avec du grain ou des sous-produits broyés de maïs traité au primisulfuron-méthyl à la dose proposée, soit 30 g m. a./ha. Par conséquent, il faudrait établir une LMR de 0,1 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans le boeuf ou ses produits dérivés, la volaille et les oeufs.

On ne s'attend pas à un dépassement de la concentration de 0,01 ppm avec les résidus dans le lait attribuables à l'alimentation des animaux avec du maïs ou des produits dérivés traités au primisulfuron-méthyl à la dose proposée. Par conséquent, il faudrait établir une LMR de 0,02 ppm pour les résidus de primisulfuron-méthyl dans le lait.

Les doses journalières probables (DJP) ont été déterminées en combinant les LMR proposées pour les produits animaux et pour les produits végétaux. Une estimation du risque d'intoxication chronique est fondée sur les résultats du sondage du ministère de l'Agriculture des États-Unis, « Continuing Survey of Food Intakes by Individuals », de 1994-1996, effectué dans le cadre du modèle informatique d'évaluation de l'exposition par la voie alimentaire (Dietary Exposure Evaluation Model ou DEEM[®]). Cette estimation est fondée sur les résultats de la « Continuing Survey of Food Intakes by Individuals » de 1994-1996. La DJP correspond à 10 % de la DJA ($DJA = 0,1 \text{ mg/kg m. c.}$) dans l'ensemble de la population, à l'inclusion des nourrissons et des enfants. Une dose aiguë de référence ($DAR = 0,1 \text{ mg/kg m. c. par jour}$) est recommandée dans le cas des femmes en âge de procréation. L'estimation du risque alimentaire aigu faite en fonction de cette sous-population précise montre que la DJP correspond à seulement 1 % de la DAR (percentile 99,9).

Par conséquent, l'usage domestique proposé pour le primisulfuron-méthyl sur le maïs ne présente de risque alimentaire inacceptable (tant dans l'eau que dans les aliments) pour aucune sous-population humaine, à l'inclusion des enfants nourrissons, des enfants et des adultes.

La biotransformation constitue une voie importante de la transformation du primisulfuron-méthyl dans des conditions aérobies et anaérobies. Les études sur la

mobilité réalisées au laboratoire indiquent que le primisulfuron-méthyl est susceptible d'être entraîné dans le sol. Toutefois, les études de dissipation au champ, en milieu terrestre, indiquent qu'il est peu susceptible de l'être. L'hydrolyse ne constitue pas une voie importante de dissipation de ce composé dans l'eau à pH neutre ou basique, mais qui gagnerait de l'importance à un pH de l'ordre de 5. La phototransformation de ce composé dans l'eau ne constitue pas une voie importante de dissipation dans l'environnement. Le primisulfuron-méthyl est légèrement à modérément persistant dans les systèmes aquatiques aérobies.

On ne s'attend pas à ce que les invertébrés terrestres, les oiseaux, le poisson et les mammifères sauvages risquent d'être affectés. On ne prévoit pas que le primisulfuron-méthyl s'accumule ou se concentre dans les tissus du poisson. Il existe un risque pour les plantes terrestres ou aquatiques exposées au Beacon 75 WG.

Une zone tampon de 31 m est requise entre la dernière bande traitée et la limite d'habitats terrestres vulnérables. Une zone tampon de 26 m est requise entre la dernière bande traitée et la limite d'habitats aquatiques vulnérables.

Afin de protéger les végétaux aquatiques non visés contre le primisulfuron-méthyl entraîné par ruissellement, il faut ajouter l'énoncé suivant à l'étiquette : *Ne pas appliquer en cas de pluie prévue pendant ou peu de temps après l'application.*

10.0 Projet de décision réglementaire

L'Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire (ARLA) a évalué les renseignements disponibles conformément à l'article 9 du *Règlement sur les produits antiparasitaires*. Elle juge qu'ils permettent, aux termes de l'alinéa 18.b, de déterminer la sûreté, les qualités et la valeur de la matière active primisulfuron-méthyl et de la préparation commerciale Beacon 75 WG, fabriquées par Syngenta Crop Protection Canada, Inc. L'ARLA est parvenue à la conclusion que l'utilisation de cette matière active et de cette préparation commerciale conformément au mode d'emploi figurant sur l'étiquette présente des avantages et offre de la valeur conformément à l'alinéa 18.c du *Règlement sur les produits antiparasitaires* et n'implique pas de risque inadmissible de dommages aux termes de l'alinéa 18.d. Par conséquent, et compte tenu de ce qui précède, il est proposé d'accorder une homologation complète à l'utilisation de la matière active primisulfuron-méthyl et de la préparation commerciale Beacon 75 WG pour la lutte contre le chiendent et certaines plantes à feuilles larges dans les cultures de maïs, conformément à l'article 13 du *Règlement sur les produits antiparasitaires*.

L'ARLA prendra connaissance des commentaires écrits relatifs à cette proposition, lui parvenant dans les 45 jours suivant la parution du présent document afin de permettre aux parties intéressées de se prononcer sur ce projet de décision.

Liste des abréviations

ADN	acide désoxyribonucléique
AHAS	acide acétohydroxy acétase
ALS	acétolactate synthase
ARLA	Agence de réglementation de la lutte antiparasitaire
AUS	azote uréique sanguin
CAS	Chemical Abstracts Service
CE ₂₅	concentration efficace à 25 %
CE ₅₀	concentration efficace à 50 %
CGA-120844	sulfonamide de 2-carboxyméthylbenzène
CGA-136872	primisulfuron-méthyl : méthylester de l'acide 2-[4,6-bis(difluorométhoxy)-pyrimidin-2-ylcarbamoylsulfamoyl]benzoïque, ou 3-[4,6-bis-(difluorométhoxy)-pyrimidin-2-yl]-1-(2-méthoxycarbonylphénylsulfonyl)urée
CGA-171683	2-amino-4,6-bis(difluorométhoxy)-pyrimidine
CGA-177288	<i>O</i> -sulfonamide de l'acide benzoïque
CGA-191429	acide primisulfonique
CGA-219741	3-(4,6-bis(difluorométhoxy)-pyrimidin-2-yl)-1-(2-méthoxycarbonyl-5-hydroxy-phénylsulfonyl)-urée
CGA-239771	2-urée-4,6-bis(difluorométhoxy)-pyrimidine
CGA-27913/147087	saccharine, <i>O</i> -sulfimide benzoïque
CL ₅₀	concentration létale 50 %
CLHP	chromatographie liquide à haute performance
CPE	concentration prévue dans l'environnement
CSEO	concentration sans effet observable
DA	délai d'attente
DAR	dose aiguë de référence
DEEM	modèle informatique d'évaluation de l'exposition par la voie alimentaire (Dietary Exposure Evaluation Model)
DJA	dose journalière admissible
DJP	dose journalière probable
DL ₅₀	dose létale 50 %
DMT	dose maximale tolérée
DSENO	dose sans effet nocif observable
DSEO	dose sans effet observable
É.-U.	États-Unis
FS	facteur de sécurité
GI	gastro-intestinal
h	heures
Hb	hémoglobine
Ht	hématocrite
JPT	jours post-traitement
K _{co}	coefficient d'adsorption (établit un lien entre K _d et la teneur en carbone organique de l'échantillon de sol)

K_d	coefficient d'adsorption (rapport de la concentration dans la phase solide (sol) à celle dans la phase aqueuse, dans les conditions d'essai observées)
K_{oe}	coefficient de partage octanol-eau
LI	limite d'innocuité
LMR	limites maximales de résidus
LQ	limite de quantification
m. c.	masse corporelle
m. a.	matière active
ME	marge d'exposition
n	nombre d'essais
nm	nanomètre
NZW	New Zealand White
p/p	rapport pondéral poids/poids
PDR	projet de décision réglementaire
PFEOC	plus faible effet observable de concentration
PGST	politique de gestion de substances toxiques
pK_a	constante de dissociation
ppm	parties par million
r	coefficient de corrélation
RP	résidu préoccupant
SD	Sprague Dawley
SEO	seuil d'effet observable
TD_{50}	temps de dissipation à 50 %
TD_{90}	temps de dissipation à 90 %
UV	ultraviolet
v/v	rapport volume/volume

Annexe I Sommaire des études sur la toxicité du primisulfuron-méthyl

Métabolisme			
<p>À faible dose orale, les femelles excrètent une plus grande partie des fractions radioactives dans l'urine (61-70 %), moins dans les fèces (17-24 %), que les mâles (26-29 % dans l'urine, 61-67 % dans les fèces). À dose élevée, les sujets des deux sexes excrètent la majeure partie des fractions radioactives dans les fèces. Chez tous les groupes exposés à une faible dose, l'élimination se fait conformément à une cinétique du premier ordre pendant la phase lente (48-144 h après l'administration de la dose), la demi-vie moyenne se chiffrant à 20,3 h et 94-103 % de la dose étant absorbé au niveau du tractus GI. Chez les sujets exposés à une forte dose orale, on estime que seulement 23-32 % de la dose est rapidement absorbé. Sept jours après l'administration de la dose, la concentration la plus élevée de résidus marqués au ¹⁴C est trouvée dans le foie (moins de 2,3Fg/g de tissu). Le total des fractions radioactives dans la carcasse et les tissus ne dépasse pas 0,2 % et il n'existe pas de radioactivité appréciable dans l'air exhalé par les sujets. Peu importe le régime d'administration des doses choisi, la récupération totale atteint 88,5-102 %. Le métabolisme du CGA-136872 chez le rat comprend une étape d'hydroxylation du noyau pyrimidine suivie de l'isomérisation de la fraction pyrimidinyle. Le clivage du pont conduit à la formation de sulfonamide de 2-carboxyméthyl-benzène apparaissant dans les fèces et de saccharine dans l'urine. La fraction pyrimidinyle est à son tour métabolisée en des métabolites non identifiés (11 métabolites, dont six sont majeurs [> 10 %]).</p> <p>Dans une étude complémentaire sur la souris, deux marqueurs radioactifs ont été administrés à des mâles, à la dose de 1,064 mg/kg m. c. Des traces de deux principaux métabolites étaient trouvées dans les fèces et dans l'urine, l'un étant davantage polaire que l'autre. La substance initiale ne semble avoir été présente dans aucun des extraits.</p>			
Étude	Espèce/souche et doses	DSEO/DSENO et seuil d'effet observable (SEO) mg/kg m. c. par jour	Organes cibles, effets significatifs, commentaires
Études sur la toxicité aiguë			
Orale	Rat (SD), 5/sexe, dose limite	DL ₅₀ > 5050 mg/kg m. c.	Les signes cliniques comprennent l'horripilation, le larmoiement, la dilatation et la constriction pupillaires, la polyurie, la diarrhée et l'exophtalmie jusqu'à 5 jours après le traitement. Compte tenu de la DL ₅₀ , on juge que ce composé exerce un faible effet de toxicité aiguë par voie orale chez le rat.
Cutanée	Lapin (NZW) 5/sexe, dose limite	DL ₅₀ > 2010 mg/kg m. c.	Diarrhée, aucune défécation chez les %, activité réduite et émaciation chez les % jusqu'au jour 14. Compte tenu de la DL ₅₀ , on juge que ce composé exerce peu d'effet de toxicité aiguë par voie cutanée chez le lapin.
Respiratoire	Rat (SD), 5/sexe, 4,81 mg/L	CL ₅₀ > 4,81 mg/L	La concentration nominale était de 120 mg/L. Chez les %, horripilation, rhinorrhée (mucus clair), larmoiement, salivation, constriction pupillaire, ptose, et exophtalmie jusqu'au jour 3. Chez les femelles, même effets et polyurie, diarrhée et dilatation et constriction pupillaires jusqu'au jour 7.
Irritation cutanée	Lapin (NZW) 3/sexe, 500 mg	Irritant cutané minimal	L'indice d'irritation maximal s'élève à 0,2/8.

Étude	Espèce/souche et doses	DSEO/DSENO et seuil d'effet observable (SEO) mg/kg m. c. par jour	Organes cibles, effets significatifs, commentaires
Irritation des yeux	Lapin (NZW), 3/sexe (non lavés), 3 %% (lavés)	Irritant minimal pour les yeux	Cote moyenne maximale = 3,7/110 (yeux non lavés)
Sensibilisation de la peau (méthode Buehler)	Cobaye (Hartley albinos) 10 %, 500 mg	Négatif	La provocation n'est à l'origine d'aucune irritation chez les sujets du groupe témoin ou chez les témoins naïfs.
Court terme			
Cutanée, 21 jours	Lapin (NZW), 5/sexe, doses: 0, 10, 100 et 1000 mg/kg m. c.	DSEO \$ 1000 mg/kg m. c./jour	Sans effet, peu importe les paramètre examinés.
Alimentaire, 90 jours	Rat (SD), 15/sexe, doses: 0, 1, 30, 300, 1000 et 2000 mg/kg m. c. par jour	DSEO = 30 mg/kg m. c./jour	<p>À \$300 mg/kg m. c., réduction stat. signif. de la m. c. chez les %%.</p> <p>À \$1000 mg/kg m. c., les sujets des deux sexes manifestaient une décoloration blanchâtre des incisives et(ou) l'écaillage de l'émail de ces dents. Les %% étaient plus affectés que les &&. Réduction stat. signif. de la m. c. moyenne et de la consomm. alimentaire chez les sujets des 2 sexes. Chez les %, abaissement de la numération érythrocytaire, de l'hématocrite, du taux de glucose et de l'azote uréique sanguin (AUS), hausse du vol. globulaire moyen et de la teneur globulaire moyenne en Hb ainsi que de la numération thrombocytaire. Atrophie et dégénérescence testiculaires chez un %, dégénérescence uniquement chez un autre. Chez les &&, abaissement de l'AUS et du taux de cholestérol, hausse de la numération thrombocytaire.</p> <p>À \$2000 mg/kg m. c., baisse du rapport albumine/globuline chez les %, abaissement de la numération érythrocytaire, du taux d'Hb et de l'hématocrite chez les &&. À l'échelle macroscopique, amollissement de la calotte crânienne chez trois mâles et petitesse des testicules chez cinq mâles. À l'échelle microscopique, atrophie et dégénérescence testiculaire chez cinq mâles.</p>

Étude	Espèce/souche et doses	DSEO/DSENO et seuil d'effet observable (SEO) mg/kg m. c. par jour	Organes cibles, effets significatifs, commentaires
Alimentaire, 90 jours	Chien (pure race) 4/sexe, doses: 0, 0,625, 25, et 250 mg/kg m. c.	DSENO = 25 mg/kg m. c./jour	<p>À \$25 mg/kg m. c./jour, hausse stat. signif. de la numération thrombocytaire moyenne chez les &&. Chez l'une d'elles, épaissement de la muqueuse de la vés. biliaire, chez trois &&, hyperplasie à l'état de traces à bénigne de l'épithélium de la vés. biliaire. Mais à cette dose, aucun de ces effets n'était apparent chez les chiens de 1 an.</p> <p>À \$250 mg/kg m. c., inappétence chez les deux sexes, allure fragile, perte de m. c., consomm. réduite d'aliments, perte d'efficacité alimentaire, baisse de la num. érythr., du taux d'Hb et de l'hématocrite. Temps accru de prothrombine chez les %, et hausse de la concentration urinaire en calcium et en créatinine chez les &&. À l'échelle macroscopique chez les 2 sexes, perte absolue et relative de masse de la thyroïde, épaissement et distension de la muqueuse et hyperplasie à l'état de traces à bénigne de la vésicule biliaire, ainsi que petites vésicules pauvres en colloïde et hyperplasie parafolliculaire de la thyroïde.</p>
Alimentaire, 1 an	Chien (beagle) 4/sexe, doses: 0, 25, 1000 et 10 000/5000 ppm	DSEO = 1000 ppm (28,1 mg/kg m. c./jour) IL: 5000 ppm	À \$10 000/5000 ppm, anémie, hausse de la numération thrombocytaire et hausse absolue et relative de la masse du foie, accompagnées de changements vasculaires et d'une hyperplasie thyroïdienne. Les sujets montraient des signes d'un effet négatif sur la m. c. et le gain en m. c.
Toxicité Chronique/pouvoir oncogène			
Chronique, durée de vie/onco., alimentaire	Souris (CD-1) 50/sexe, doses: 0, 10, 300, 3000 et 10 000/7000 ppm. Étude complémentaire, doses essayées de 0, 500, 1000 et 1500 ppm	DSENO = 40,2 mg/kg m. c. /jour (300 ppm)	<p>À \$10 ppm, hausse de la masse absolue et relative du foie chez les &&.</p> <p>À \$3000 ppm, mortalité accrue chez les %, hausse de la masse absolue et relative du foie, ralentissement du gain en m. c. Incidence accrue des néphrites chroniques et des cas de dégénérescence testiculaire et d'hypoplasie dentaire, hausse suggérée de carcinomes hépatocellulaires.</p> <p>À \$3000 ppm, hypoplasie dentaire et hausse du nombre d'adénomes hépatocellulaires chez les &&.</p> <p>À \$10 000/7000 ppm, hausse de la mortalité et de l'incidence des carcinomes hépatocellulaires. Signes nets d'un ralentissement du gain en m. c. et de l'incidence accrue des néphrites chroniques.</p>

Étude	Espèce/souche et doses	DSEO/DSENO et seuil d'effet observable (SEO) mg/kg m. c. par jour	Organes cibles, effets significatifs, commentaires
Chronique, durée de vie/onco., alimentaire, Complémentaire	Souris (CD-1) 70/sexe, doses: 0, 500, 1000 et 1500 ppm	DSEO oncogénéicité = 1500 ppm (185 mg/kg m. c./jour) DSEO chronique = 500 ppm (61 mg/kg m. c./jour)	Étude conçue pour la détermination d'une IL pour le CGA-136872 administré à des souris CD-1 pendant 18 mois. La première étude employait des doses se situant au-delà de la IL. Elle n'était donc pas conforme à la disposition 451 de l'OCDE. À \$1000 ppm, baisse de l'albumine chez les sujets des deux sexes et baisse des protéines totales chez les femelles à la même période. À \$1500 ppm, le seul effet majeur, non néoplasique, associé au traitement était l'hypertrophie hépatocellulaire centro-lobulaire, à 12 mois chez les deux sexes. Après 18 mois, cet effet n'était statistiquement significatif que chez les femelles. La masse des foies n'étant pas plus élevée de manière stat. signif., cette étude montre aussi que dans la première étude, des tumeurs hépatiques faussaient sans doute les données en relevant artificiellement la masse du foie chez les &&.
Chronique et alimentaire combinées, 104 semaines	Rat (Charles River CD) 70/sexe, doses: 0, 10, 300, 3000 et 10 000/8000 ppm	DSEO = 300 ppm (12,4 mg/kg m. c./jour)	À \$3000 ppm, 12% de réduction du gain en m. c. chez les %%. À \$10 000/8000 ppm, hausse du gain en m. c. chez les &&. Consommation alimentaire réduite et incidence accrue des cas d'écaillage des dents chez les %% et les &&. Cas d'amollissement testiculaire en hausse, en corrélation avec une hausse des cas d'atrophie testiculaire.
Toxicité développement/reproduction			
Reproduction, 2 générations	Rat (COBS® CD), 30/sexe, doses: 0, 10, 1000 et 5000 ppm	DSEO = 1000 ppm (50 mg/kg m. c./jour) parents + reproduction	À \$250 mg/kg m. c. (5000 ppm), atrophie tubulaire testiculaire et aspermatogénèse chez les %% parentaux de la F ₁ . Aussi, taille et m. c. plus petites chez les descendants (développement physique diminué).
Tératogénéicité	Rat (CD[SD]BR) 24 femelles/dose, doses: 0, 100, 500 et 1000 mg/kg m. c./jour	DSENO maternelle = 1000 mg/kg m. c./jour. DSEO développement = 100 mg/kg m. c./jour	Chez toutes les mères, m. c. réduite au jour 8 et ralentissement du gain en m. c. entre les jours 8 à 12 de la gestation. À \$500 mg/kg m. c., nombre accru de cas de retard de l'ossification. Aucun signe d'effets tératogènes.
Tératogénéicité	Rat (SD), 26 femelles/dose, doses: 0, 10, 50 et 100 mg/kg m. c./jour	DSEO \$ 100 mg/kg m. c./jour, toxicité foetale et maternelle	Aucun effet attribuable au traitement à la plus forte dose appliquée. Cette étude n'ayant pas atteint la IL, elle n'est considérée acceptable que si elle est utilisée de concert avec la précédente.

Étude	Espèce/souche et doses	DSEO/DSENO et seuil d'effet observable (SEO) mg/kg m. c. par jour	Organes cibles, effets significatifs, commentaires
Tératogénéicité	Lapin (NZW), doses: 0, 10, 300 et 600 mg/kg m. c./jour	DSEO = 10 mg/kg m. c./jour, toxicité foetale et maternelle	À \$300 mg/kg m. c., fèces anormales, avortements (2) et ralentissement du gain en m. c. entre les jours 7 et 14. À \$600 mg/kg m. c., ces effets étaient plus prononcés (3 avortements) et il s'est produit un ralentissement du gain en m. c. entre les jours 7 et 20.
Mutagénéicité			
<i>Salmonella</i> / test d'Ames	TA98, TA100, TA1535 et TA1537, doses: 20–5000 Fg/plaque	Négatif	Pas de mutations observées avec les souches TA1535, TA1537, TA1538, TA98, TA100 de <i>Salmonella</i> , avec et sans activateur S9.
Test micronoyau	Moelle osseuse de hamster chinois, doses: Essai I: 0 et 5000 mg/kg m. c. Essai II: 0, 1250, 2500 et 5000 mg/kg	Les deux essais négatifs	Dans les deux essais, le pourcentage d'érythrocytes polychromatiques à micronoyaux ne différait pas de manière statist. signif. entre les témoins et tous les groupes traités.
Test micronoyau	Moelle osseuse de hamster chinois, doses: 1250, 2500 et 5000 mg/kg m. c.	Négatif	Pas de hausse signif. de la fréquence des érythrocytes polychromatiques à micronoyaux au niveau de la moelle osseuse, peu importe le temps après le traitement. Cette étude ne comportait pas d'énoncé valable relatif aux BPL et à l'assurance de la qualité. Pas de renseignements sur la stabilité ni la pureté du composé à l'essai, la source des sujets d'expérience non communiquée, et il n'est pas dit si les animaux étaient traités adéquatement. Par conséquent, cette étude a valeur complémentaire si considérée avec la précédente.
Aberrations chromosomiques Mammifères (cytogénétique) (in vitro)	Cellules V79 de hamster chinois, doses: 20–100 Fg/mL	Négatif	Rien n'indique si le produit a induit la formation de colonies mutantes plus que le signal de fond.
Synthèse non programmée de l'ADN	Hépatocytes primaires, doses: 20–400 Fg/mL.	Négatif	Dans les essais initial et de confirmation de réparation de l'ADN, le nombre moyen de grains argentiques par noyau dans le véhicule témoin ne différait pas de façon marquée de celui après traitement au CGA-136872.

Étude	Espèce/souche et doses	DSEO/DSENO et seuil d'effet observable (SEO) mg/kg m. c. par jour	Organes cibles, effets significatifs, commentaires
Synthèse non programmée de l'ADN	Hépatocytes primaires de rat, doses: 1-500 Fg/mL.	Négatif	Dans les essais initial et de confirmation de réparation de l'ADN, le nombre moyen de grains argentiques par noyau dans le véhicule témoin ne différait pas de façon marquée de celui après traitement au CGA-136872
Aberrations chromosomiques (in vitro)	ATCC/CCL 61 Cellules de hamster chinois, doses : 75-600 Fg/mL	Négatif	Avec cueillette au bout de 21 h, sans activation des microsomes, légère augm. des aberrations à la dose la + élevée, mais résultats à l'intérieur des valeurs historiques. Bref, aucun signe d'aberrations chromosomiques induites de plus que le signal de fond.

Annexe II Sommaire de l'écotoxicité

Organismes d'essai	Valeur de référence de toxicité
Abeille (contact)	DL ₅₀ 48 h > 100 Fg/m. c. abeille CSEO 48 h = 100 Fg/m. c. abeille
Lombric	CL ₅₀ 14 jours > 1000 mg m. a./kg sol CSEO 14 jours = 125 mg m. a./kg sol
Aiguë, colin de Virginie	DL ₅₀ 21jours > 2150 mg m. a./kg m. c. CSEO 21jours = 2150 mg m. a./kg m. c.
Aiguë, canard colvert	DL ₅₀ 21jours > 2150 mg m. a./kg m. c. CSEO 21jours = 2150 mg m. a./kg m. c.
Alimentaire, colin de Virginie	CL ₅₀ 8 jours > 2500 mg m. a./kg m. c. CSEO 8 jours = 625 mg m. a./kg m. c.
Alimentaire, canard colvert	CL ₅₀ 8 jours > 2500 mg m. a./kg m. c. CSEO 8 jours = 2500 mg m. a./kg m. c.
Reproduction, canard colvert	CSEO = 500 mg m. a./kg m. c.
Plantes terrestres (sp. la plus sensible) Germination	CE ₂₅ (carotte) = 3,4 g m. a./ha
Levée	CE ₂₅ (concombre) = 0,137 g m. a./ha
Vigueur végétative	CE ₂₅ (concombre) = 0,13 g m. a./ha
Daphnie Aiguë	CE ₅₀ 48 h = 260 mg m. a./L CSEO 48 h = 110 mg m. a./L
Chronique	CE ₅₀ 21 jours = 1,46 mg/L CSEO 21 jours = 0,42 mg/L
Truite arc-en-ciel	CL ₅₀ 96 h = 24 mg m. a./L CSEO 96 h = 13 mg m. a./L
Crapet arlequin	CL ₅₀ 96 h = 80 mg m. a./L CSEO 96 h = 48 mg m. a./L
Plantes aquatiques	
Algues vertes d'eau douce— <i>Selenastrum capricornutum</i>	CE ₂₅ 7 jours= 0,012 mg m. a./L CSEO 7 jours = 0,01mg m. a./L
Lenticule — <i>Lemna gibba</i>	CE ₂₅ 14 jours = 0,33 Fg m. a./L CE ₅₀ 14 jours = 0,8 Fg m. a./L

Annexe III Sommaire du risque pour les organismes non visés

Organisme	Évaluation du risque	Marge de sécurité
Abeille (étude par contact)	Effet nocif peu probable	
Lombric	Effet nocif peu probable	9600
Colin (tox. aiguë)	Effet nocif peu probable	
Colvert (tox. aiguë)	Effet nocif peu probable	
Colin (alimentaire)	Effet nocif peu probable	174
Colvert (alimentaire)	Effet nocif peu probable	2480
Colvert (reproduction)	Effet nocif peu probable	495
Mammifères Alim. - rat Reprod. - rat	Effet nocif peu probable Effet nocif peu probable	19,8 66
Plantes terrestres	Risque	0,008
Daphnie	Effet nocif peu probable	42
Truite arc-en-ciel	Effet nocif peu probable	1300
Plantes aquatiques : Lenticule (<i>L. gibba</i>)	Risque	0,008

Annexe IV Matières actives et exemples de préparations commerciales dont l'usage postlevée sur le maïs est homologué

Matière active (et numéro du groupe d'appartenance)	Exemple de préparation commerciale (No d'homol.)	Type de mauvaises herbes combattues	Espèce contre laquelle existe une allégation d'efficacité du Beacon 75 WG
flumetsulam (2), clopyralide (4), 2,4-D (4)	Striker (24909) + surfactant non ionique	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
bentazon (6)	Basagran (12221) + huile Assist ou Basagran Forte (22006)	à grandes feuilles	amarante réfléchie (répression); chénopode blanc
bentazon (6), atrazine (5)	Suspension liquide Laddok (16641) + Huile Assist	à grandes feuilles	amarante réfléchie; chénopode blanc
bromoxynil (6)	Pardner (14878)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
prosulfuron (2)	Peak 75WG (25310) + surfactant non ionique	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
dicamba (4)	Herbicide Banvel II (23957)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
2,4-D (4)	2,4-D (plusieurs)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
MCPA (4)	MCPA amine (plusieurs)	à grandes feuilles	chénopode blanc
bromoxynil (6), MCPA (4)	Buctril M Emulsifiable Selective Weedkiller (18022)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
2,4-D (4), dicamba (4), mécoprop (4)	Herbicide liquide Kil-Mor (8885)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
flumetsulam (2), clopyralide (4)	Herbicide pour le maïs Fieldstar(24451) + surfactant non ionique	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
cyanazine (5)	Herbicide agricole Bladex 90DF (19159)	à grandes feuilles et graminées annuelles	amarante réfléchie, chénopode blanc
s-métolachlore (15)	Herbicide Dual II Magnum (25729)	graminées annuelles	aucune
glufosinate d'ammonium (10) pour emploi sur des cultivars tolérants au glufosinate	Herbicide Liberty 200SN (25337)	à grandes feuilles, graminées annuelles et chiendent	amarante réfléchie, chénopode blanc, chiendent
diflufenzopyr (4), dicamba (4)	Herbicide Distinct (25811)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc

Matière active (et numéro du groupe d'appartenance)	Exemple de préparation commerciale (No d'homol.)	Type de mauvaises herbes combattues	Espèce contre laquelle existe une allégation d'efficacité du Beacon 75 WG
nicosulfuron (2), rimsulfuron (2)	Herbicide Ultim 75DF (24736) + surfactant non ionique	graminées annuelles, chiendent, amarante réfléchie	amarante réfléchie, chiendent
nicosulfuron (2)	Accent 75% pâte granulée (25116) + surfactant non ionique	graminées annuelles, chiendent	chiendent
rimsulfuron (2)	Herbicide Elim EP 75DF (25200) + surfactant non ionique	graminées annuelles, à grandes feuilles	amarante réfléchie; chénopode blanc (répression)
diméthénamide (15)	Herbicide Frontier (23462)	graminées annuelles	aucune
linuron (7)	Herbicide Lorox DF (20193)	graminées annuelles, à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
atrazine (5)	Herbicide agricole Aatrex Nine-O (14842)	à grandes feuilles, folle avoine	amarante réfléchie, chénopode blanc
atrazine (5), 2,4-D (4)	Herbicide pâte fluide Clean Crop Shotgun (24608)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
MCPA (4), MCPB (4)	Herbicide sélectif Tropotox Plus 400 liquide (8211)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
2,4-DB (4)	Embutox 625 Emusifiable Selective Weedkiller (19217)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
pendiméthaline (3), utilisée uniquement en mélange en cuve avec l'atrazine, la cyanazine ou le dicamba, ou l'atrazine et le dicamba	Herbicide Prowl 60 WDG (25137), en mélange en cuve avec l'atrazine ou le Bladex, le Banvel ou le Marksman	à grandes feuilles et graminées annuelles	amarante réfléchie, chénopode blanc
atrazine (5), dicamba (4)	Herbicide Marksman (19349)	à grandes feuilles	amarante réfléchie, chénopode blanc
glyphosate (9) à utiliser sur les cultivars tolérants au glyphosate (en instance d'homol.)	Herbicide liquide Roundup Transorb (25344)	à grandes feuilles, graminées annuelles et chiendent	amarante réfléchie, chénopode blanc, chiendent
imazéthapyr (2) à utiliser sur les cultivars tolérants à l'imazéthapyr	Herbicide Pursuit (21537)	à grandes feuilles, graminées annuelles	amarante réfléchie, chénopode blanc